



N° 81-595-MIF au catalogue — N° 033

ISSN: 1711-8328

ISBN: 0-662-74521-3

Documents de recherche

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

Le secteur des services d'enseignement au Canada

par Johanne Plante

Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation
2001 Immeuble principal, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone : 1 800 307-3382 Télécopieur : 1 613 951-9040



Statistique Statistics
Canada Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services aux clients, Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-7608; sans frais : 1 800 307-3382; télécopieur : (613) 951-9040; courrier électronique : educationstats@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 81-595-MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Nos produits et services.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de services sont aussi publiées sur www.statcan.ca sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.

Le secteur des services d'enseignement au Canada

Johanne Plante

Statistique Canada

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2005

N° 81-595-MIF2005033 au catalogue

Périodicité : irrégulier

ISSN 1711-8328

ISBN 0-662-74521-3

Ottawa

This publication is available in English (Catalogue no. 81-595-MIE2005033)

Statistique Canada

Remerciements

L'auteure tient à remercier tout particulièrement Sandrine Prasil, Kevin Smith, Mary Allen, Lynn Barr-Telford et Maryanne Webber pour leurs judicieux conseils concernant l'interprétation des données sur le secteur des services d'enseignement au Canada. Elle désire également remercier les personnes énumérées ci-dessous pour leur temps consacré à répondre à ses nombreuses questions et requêtes au cours de la préparation du présent rapport. Sauf indication contraire, ces personnes travaillent à Statistique Canada : Jacinthe Bourdeau, Geoff Bowlby, Denis Caron, Nathalie Caron, Michel Côté, Philippe Gagné, Les Graham, Marie-Josée Hodgert, Dave Leblanc, Mary Jo Lynch (Industrie Canada), Jo Ann MacMillan, Ian Macredie, Larry Orton et son équipe, Jacques Ouellet, Thomas Petersen, Michel Pouliot, Linda Ramsey.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

Remerciements	4
Avant-propos	6
1. Introduction	7
2. Concepts, définitions et systèmes de classification	9
3. Le Registre des entreprises	14
4. Quel genre d'employeur offre de la formation aux employés?	16
5. Qui suit la formation?	19
6. Les étudiants étrangers au Canada	23
7. Le marché du travail	27
8. Mesures du rendement macro-économique	30
9. Conclusions et recommandations	36
Annexe A : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Secteur des services d'enseignement	41
Annexe B : Classification des établissements d'enseignement postsecondaire	48
Bibliographie	50
Notes en fin de texte	52
Index cumulatif	53

Avant-propos

Le secteur des services d'enseignement privés à but lucratif joue un rôle clé dans le développement des connaissances et des compétences de la population active canadienne. Plus on prend conscience de l'importance de l'apprentissage continu, plus on s'intéresse à ce que les services d'enseignement privés à but lucratif apportent à l'accroissement des compétences et des connaissances, de la productivité, de l'innovation et de la compétitivité.

On dispose de peu de renseignements statistiques sur l'offre et la demande de services d'enseignement au Canada. Plusieurs ministères fédéraux et provinciaux, chercheurs universitaires et participants de ce secteur ont exprimé le besoin de renseignements statistiques plus complets sur le secteur. À titre d'organisme statistique national, Statistique Canada démontre un intérêt à combler ce besoin.

Le présent rapport propose un aperçu du secteur des services d'enseignement au Canada. À partir des sources disponibles de renseignements statistiques, nous nous penchons également sur la taille et les caractéristiques du secteur des services d'enseignement privés à but lucratif.

L'étude a été financée par le Projet de la recherche sur les politiques.

1. Introduction

De plus en plus, le capital intellectuel devance les ressources naturelles à titre de principal déterminant de la vigueur économique et de la compétitivité (Industrie Canada, 1998).

« L'éducation est aujourd'hui le premier baromètre de la compétitivité nationale. Plus que le capital, et plus que la technologie. La formation est, comme jamais, intimement liée à la richesse et au bien-être des nations. Notre monde nous impose de nouvelles exigences, notamment dans notre conception de l'éducation. Car c'est elle qui nous guidera dans les choix qui façonneront l'avenir du Canada. »

*Jean C. Monty, président du Conseil et chef de la direction de BCE Inc.
Allocution prononcée au Collegium of Work and Learning
le 2 mai 2000.*

Les travailleurs, ainsi que leurs compétences et leurs connaissances, constituent la base d'une économie innovatrice et productive. Étant donné la baisse de la fécondité, le vieillissement de la population active et les nombreux départs à la retraite, le Canada risque de connaître au cours des années à venir une pénurie de main-d'œuvre hautement qualifiée (Gouvernement du Canada, 2002).

Beaucoup croient que pour résoudre ce problème et rester concurrentiels à l'échelle internationale, les Canadiens doivent miser sur l'apprentissage continu et acquérir de nouvelles compétences grâce à l'éducation permanente et au perfectionnement des compétences en milieu de travail. Ils doivent également profiter des nouveaux outils pédagogiques qu'offre le cyberapprentissage.

Le secteur des services d'enseignement privés à but lucratif joue un rôle clé pour répondre aux nouveaux besoins du marché du travail canadien. En offrant des services de formation spécialisés qui s'ajoutent à l'enseignement public traditionnel, ce secteur tient un rôle essentiel dans le transfert des connaissances et des compétences et dans le développement du capital humain. En exportant ses services, le secteur des services d'enseignement privés à but lucratif contribue à répondre aux besoins en formation de pays dont l'économie est en développement; il aide ces pays à atteindre leurs objectifs aux chapitres de l'emploi et de la croissance économique.

À quelques exceptions près, les données sur l'éducation et la formation ont essentiellement trait au secteur public; elles présentent donc un tableau incomplet de la diversité des contextes d'apprentissage qui existent au Canada et de l'apport de chacun au tissu socio-économique canadien (Shipley 2002).

L'enseignement public

L'enseignement public comprend tous les programmes publics administrés et accrédités au Canada par un département ou un ministère provincial de l'Éducation (primaire/secondaire, cégep, collège, métiers/formation professionnelle et université). L'enseignement public comprend également les programmes offerts par un ministère provincial du Travail (certificats d'apprentissage) ou un ministère fédéral (par exemple, écoles pour malentendants ou malvoyants, l'École nationale de ballet et les écoles des bases militaires canadiennes outre-mer). Les directives et les normes d'enseignement, l'élaboration des programmes d'études, l'évaluation des programmes et les exigences pédagogiques sont établies par le ministère compétent ou par un organisme compétent approuvé par le ministère (par exemple, le sénat d'une université). Les programmes d'enseignement public sont dispensés sans but lucratif. La plus grande partie des frais liés à l'offre de ces programmes est couverte par les fonds fédéraux, provinciaux et municipaux, les subventions de fondations philanthropiques, les dons du secteur privé et, au niveau postsecondaire, par les droits de scolarité.

Aux yeux du public canadien et des employeurs, l'accréditation obtenue en vertu de l'un de ces programmes publics atteste que le détenteur a acquis un certain niveau de compétences et de connaissances. Sous réserve de certaines restrictions, l'accréditation est transférable à l'intérieur d'une province, entre les provinces, à l'échelle du pays et même dans le monde entier (Shipley, 2002).

Il est maintenant reconnu que l'éducation et l'apprentissage ne sont plus l'apanage des jeunes, que l'apprentissage a lieu tout au long de la vie et qu'il existe une grande variété de contextes d'apprentissage qui contribuent aux compétences et aux connaissances du public canadien.

On dispose de peu de données statistiques sur l'offre et la demande du secteur canadien des services d'enseignement privés à but lucratif. À cause de ce manque d'information, il est difficile de formuler une politique pertinente. En outre, les entreprises actives dans ce secteur et qui désirent mieux comprendre le contexte dans lequel elles évoluent pour s'y positionner efficacement sont ainsi privées d'une base solide qui leur permettrait de prendre des décisions importantes.

Les principaux objectifs du présent rapport consistent à rassembler les données disponibles sur le secteur des services d'enseignement au Canada et à évaluer les lacunes statistiques.

En puisant dans différentes sources de renseignements statistiques, nous abordons dans les sections qui suivent certaines questions d'intérêt, à savoir : Quelles sont les caractéristiques des fournisseurs de services d'enseignement au Canada? Qui sont les utilisateurs? Quelles sont les caractéristiques des travailleurs de ce secteur? Les statistiques officielles offrent-elles des mesures utiles du rendement?

Toutefois, avant de pouvoir évaluer l'apport de ce secteur d'un point de vue économique et social, il est essentiel d'en comprendre la taille et la complexité et de préciser les concepts et les définitions employés dans la présente étude.

2. Concepts, définitions et systèmes de classification

On emploie de nombreux termes pour décrire le domaine d'activité abordé dans le présent rapport. Afin d'éviter toute confusion et de souligner l'importance d'harmoniser notre approche avec des normes de classification reconnues, nous avons adopté dans le présent rapport la nomenclature du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Si la version actuelle du SCIAN ne répond pas à tous les besoins, il y a cependant des avantages certains – cohérence, efficacité, accès à davantage de données – à tirer pleinement parti des systèmes et des outils de classification uniformisés. Dans le présent rapport, nous utilisons principalement le SCIAN, mais aussi le Système de classification nationale des professions – statistiques (CNP-S).

2.1 Où se situent les services d'enseignement dans les systèmes de classification standard?

2.1.1 Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Dans le SCIAN, les établissements sont regroupés en classes selon la similitude des processus de production, c.-à-d. la similitude des structures d'entrée, des compétences de la main-d'œuvre, etc. (Statistique Canada, 2003a).

Tel qu'il est défini par le SCIAN 2002, le secteur des services d'enseignement (SCIAN 61) comprend les établissements dont l'activité principale est l'enseignement, qu'il soit public, sans but lucratif ou à but lucratif. Le tableau 2.1 montre la structure actuelle du secteur des services d'enseignement au Canada selon ce système. *(On trouvera une description plus détaillée à l'annexe A.)*

Tableau 2.1

Secteur des services d'enseignement

SCIAN 61	Services d'enseignement
6111	Écoles primaires et secondaires
6112	Collèges communautaires et cégeps
6113	Universités
6114	Écoles de commerce et écoles de formation en informatique et en gestion
6115	Écoles techniques et écoles de métiers
6116	Autres établissements d'enseignement et de formation
6117	Services de soutien à l'enseignement

Source : SCIAN 2002, Statistique Canada, 2003a.

2.1.2 Classification nationale des professions – statistiques (CNP-S)

Depuis 2001, la classification des professions utilisée par Statistique Canada est la Classification nationale des professions – statistiques 2001 (CNP-S 2001). Elle fournit une liste complète des catégories dans lesquelles on classe les emplois canadiens et leurs descriptions. On a utilisé la CNP-S 2001 pour la première fois lors du Recensement de la population de 2001. On l'utilise lors des enquêtes-ménages pour classer les renseignements sur le type de travail effectué.

Le tableau 2.2 montre les principales professions liées à l'enseignement (sans égard au secteur dans lequel le travail est normalement effectué).

Tableau 2.2

Professions liées à l'enseignement

CNP-S	Professions liées à l'enseignement
E111	Professeurs/professeures d'université
E112	Assistants/assistantes d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire
E121	Enseignants/enseignantes au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle
E131	Enseignants/enseignantes au niveau secondaire
E132	Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire
E133	Conseillers/conseillères d'orientation et conseillers/conseillères en information scolaire et professionnelle
E213	Conseillers/conseillères en emploi
E214	Éducateurs spécialisés/éducatrices spécialisées
E215	Autres instructeurs/institutrices
E217	Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aides-éducatrices de la petite enfance

Les éducateurs spécialisés enseignent, aux enfants et aux adultes ayant des déficiences physiques et développementales, des techniques de communication (comme le braille ou le langage gestuel) et de réadaptation (pour accroître leur indépendance et leur mobilité). Ils travaillent dans des centres de réadaptation, des établissements d'enseignement spécialisés et dans le réseau des écoles primaires et secondaires.

2.2 Établissements publics et établissements privés

Le SCIAN n'établit aucune distinction entre les établissements publics, sans but lucratif et à but lucratif. Le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada a proposé, pour les établissements d'enseignement postsecondaire, la typologie suivante :

- Les *établissements publics* sont motivés par la volonté d'offrir des services pour le bien de la collectivité. Ces établissements n'exercent pas leurs activités dans un but lucratif et au moins la moitié de leurs fonds de fonctionnement ou de leurs fonds de dépenses en immobilisations provient du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental.
- Les *établissements privés sans but lucratif* sont motivés avant tout par la volonté d'offrir un service. Il peut s'agir de filiales en propriété exclusive d'un autre organisme sans but lucratif, par exemple un organisme religieux.

- Les *établissements privés à but lucratif* sont motivés avant tout par la volonté de réaliser un bénéfice pour les particuliers ou les actionnaires qui les contrôlent. Le bénéfice peut être versé à ces derniers sous forme de versements réguliers ou irréguliers, de paiements tirés du revenu d'exploitation ou de gains en capital.

L'annexe B présente cette typologie de façon plus détaillée.

Dans le cas présent, les établissements qui nous intéressent sont ceux dont l'activité principale relève du secteur des services d'enseignement privés à but lucratif.

2.2 Contexte des politiques publiques

Le point de vue d'Industrie Canada (1998) reflète les besoins existants et prévus en matière de politiques. Le secteur des services d'enseignement est considéré comme un secteur hétérogène composé d'établissements et d'organismes qui dispensent des services d'enseignement principalement à titre onéreux ou contractuel à *but lucratif*. Ces services comprennent les activités à but lucratif d'établissements publics et d'organismes communautaires, qui fonctionnent souvent selon la méthode du recouvrement des coûts¹. Le secteur compte quatre composantes :

- les entreprises spécialisées dans les programmes d'enseignement et de formation et leurs produits et services : didacticiels, conception de programmes d'études, programmes de formation des formateurs, évaluations des besoins en formation, etc.;
- les entreprises d'autres secteurs d'activité (comptabilité, ingénierie, conseils en gestion, télécommunications, etc.) qui offrent des services d'enseignement à titre de supplément à leur produit ou champ d'activité principal ou de façon autonome;
- les établissements d'enseignement et de formation privés;
- les activités à but lucratif d'établissements d'enseignement publics tels que les collèges, universités et cégeps (par opposition à leurs activités consistant à décerner des grades et des diplômes).

Au cours des dernières années, le secteur a subi des mutations profondes avec l'apparition de nouveaux moyens d'apprentissage – notamment des logiciels et des didacticiels – ainsi que de programmes multimédia et de programmes interactifs pour favoriser la formation assistée par ordinateur. L'infrastructure nationale des télécommunications a permis aux fournisseurs canadiens de services de formation et de services multimédia de collaborer avec des fournisseurs de contenu pour concevoir des applications d'apprentissage en ligne à la fine pointe de la technologie. Les apprenants ont accès à la formation grâce à des technologies qui utilisent Internet, le courrier électronique, le CD-ROM, le DVD, la télévision par satellite et la câblodistribution (Industrie Canada, 2002).

L'utilisation croissante des technologies de l'information et des communications par les organismes et les ménages canadiens peut stimuler la croissance du secteur de l'apprentissage en ligne au Canada. En 2002, selon l'Enquête sur le commerce électronique et la technologie, plus de la moitié (55,7 %) des entreprises offraient à leurs employés une formation en réaction au changement technologique (Statistique Canada, 2004a).

Industrie Canada (1992) distingue deux types de fournisseur de services d'enseignement :

- les spécialistes, soit les établissements offrant des services d'enseignement privés à but lucratif à titre d'activité principale;
- les autres fournisseurs, soit les établissements offrant des services de formation à titre d'activité secondaire (par ex., une entreprise de conception de logiciels offrant une formation liée à ses produits).

Si l'on compare l'approche fondée sur le SCIAN à la vision d'Industrie Canada, on constate quelques différences importantes. Premièrement, le point de vue d'Industrie Canada est axé avant tout sur les activités à but lucratif, que l'établissement proprement dit soit considéré comme public, sans but lucratif ou à but lucratif. On peut citer comme exemple les activités de recherche-développement financées par le secteur privé et menées au sein d'une université publique.

Deuxièmement, Industrie Canada s'intéresse aux services d'enseignement offerts par un établissement dont l'activité principale est très différente.

Ces exigences ne sont pas en contradiction avec l'approche adoptée par le SCIAN; elles reflètent le besoin d'une classification plus détaillée. Sans perdre de vue cette exigence, nous préconisons ici une approche qui consiste à prendre pour base le SCIAN et les concepts courants servant à classer les établissements comme publics, sans but lucratif ou à but lucratif, et d'aller plus loin afin de répondre au besoin d'une classification plus détaillée.

Les intérêts exprimés ci-dessus recourent les besoins d'autres ministères fédéraux, dont Affaires internationales Canada, le ministère des Affaires étrangères, Citoyenneté et Immigration Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Les objectifs en matière de politiques comprennent : le développement de marchés externes pour les produits pédagogiques canadiens (tant les services dispensés à l'étranger que les services d'enseignement en ligne); le recrutement d'étudiants étrangers au Canada; le développement et l'évaluation des compétences des travailleurs; et le développement des résultats des étudiants et d'autres mesures du rendement.

2.3 Population étudiante cible

On peut envisager l'ampleur de l'étude du point de vue de l'âge et de l'étape de la vie de la population étudiante ciblée par les services d'enseignement privés à but lucratif en question. Il semble exister plusieurs points de vue :

- les adultes qui ont terminé leur formation scolaire et qui suivent une formation ou un enseignement complémentaire (notion traditionnelle de l'éducation des adultes);
- les étudiants étrangers (niveau postsecondaire);
- les étudiants à tous les niveaux – primaire, secondaire et postsecondaire – qui fréquentent des établissements privés à but lucratif offrant des services parallèles à ceux des établissements publics (c.-à-d. des écoles privées accréditées pour décerner des diplômes d'études secondaires, des grades universitaires ou d'autres attestations normalement obtenues dans le cadre du système public).

En raison de la nature exploratoire du présent rapport, l'approche adoptée consiste à envisager un horizon assez vaste pour comprendre des sources de données qui éclairent certains aspects des services d'enseignement privés à but lucratif.

3. Le Registre des entreprises

La liste la plus complète des établissements d'enseignement et de formation au Canada est le Registre des entreprises de Statistique Canada.

Le Registre des entreprises est une liste structurée d'entreprises qui produisent des biens ou offrent des services au Canada. Elle comprend les entreprises constituées ou non en société, les entreprises privées à but lucratif, les organismes sans but lucratif, les organismes religieux, les ministères et les établissements gouvernementaux qui exercent leurs activités dans tous les secteurs.

Dans le Registre des entreprises figurent toutes les entreprises canadiennes qui répondent à au moins l'un des trois critères suivants :

- avoir un personnel pour lequel elles remettent des retenues sur la paie à l'Agence du revenu du Canada (ARC);
- avoir un chiffre d'affaires annuel d'au moins 30 000 \$;
- être constituées en société en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et avoir produit une déclaration fédérale d'impôt sur les bénéfices des sociétés au cours des trois dernières années.

L'une des principales fonctions du Registre des entreprises consiste à servir de base de sondage aux enquêtes-entreprises de Statistique Canada. Pour assurer une couverture complète et sans double compte des établissements qui constituent l'économie canadienne, on applique des normes rigoureuses au moment de recenser les établissements et de les classer par secteur d'activité.

Distinction entre entreprise, compagnie, établissement et emplacement

L'**entreprise** est une unité autonome pour laquelle un ensemble complet d'états financiers est disponible, qui dirige et contrôle l'affectation des ressources relatives à ses activités et pour laquelle des états financiers et des bilans consolidés sont établis. Pour la plupart des firmes de petite et moyenne tailles, l'entreprise et l'établissement sont identiques. Les firmes importantes et complexes, toutefois, comprennent plusieurs établissements, qui peuvent appartenir à des classes différentes du SCIAN.

La **compagnie** correspond au niveau où l'on peut mesurer les bénéfices d'exploitation, pour lequel on établit des comptes des revenus et des dépenses et des bilans à partir desquels il est possible de calculer les bénéfices d'exploitation et le rendement du capital. Une entreprise peut comprendre une ou plusieurs compagnies.

L'**établissement** correspond au niveau où toutes les données comptables nécessaires pour mesurer la production sont disponibles. L'établissement est l'unité de production la plus homogène pour laquelle la firme tient des documents comptables desquels peuvent être tirées des données sur la valeur brute de la production ainsi que la main-d'œuvre et le capital utilisés dans la production.

Au niveau le plus bas de la structure d'exploitation des firmes se trouvent les unités de production : usines, manufactures, exploitations agricoles, mines, entrepôts, magasins, aéroports, salles de cinéma, par exemple. L'**emplacement** est une unité de production située en un point géographique précis, où se fait l'activité économique, et pour lequel il est possible d'obtenir, au minimum, des données en matière d'emploi.

On obtient des renseignements sur les entreprises auprès de différentes sources, dont les dossiers administratifs de l'ARC et les enquêtes menées par Statistique Canada. Le Registre contient les données suivantes : nom et adresse de l'entreprise, nombre d'employés, code d'industrie, numéro d'entreprise (attribué par l'ARC), renseignements sur la structure de l'entreprise (organisation juridique et opérationnelle), chiffre d'affaires et noms des personnes-ressources chez les répondants à l'enquête.

Environ 1 % des entreprises inscrites au Registre des entreprises appartiennent au secteur des services d'enseignement

En juin 2003, le nombre d'entreprises inscrites au Registre des entreprises atteignait un peu plus de deux millions. Le secteur des services d'enseignement (SCIAN 61), comprenant les établissements publics, sans but lucratif et à but lucratif, comptait pour un peu moins de 1 % de ce nombre, soit 20 000 entreprises.

N'ayant pas servi à mener des enquêtes dans le secteur de l'enseignement privé à but lucratif, le Registre des entreprises n'a pas bénéficié des améliorations permanentes de la qualité qui caractérisent les autres secteurs auprès desquels on procède à ce genre d'enquête². Par exemple, les renseignements sur le secteur d'activité sont fondés sur l'information déclarée dans les données fiscales, et ces renseignements peuvent parfois s'avérer inexacts. Il faut garder cette mise en garde à l'esprit lorsqu'on interprète les résultats ci-dessous. Le Registre des entreprises a été conçu non comme une base de données analytiques indépendante, mais comme une liste dynamique, mise à jour à partir non seulement de données fiscales, mais aussi d'enquêtes directes menées auprès des établissements.

La plupart des fournisseurs de services d'enseignement sont de nouvelles entreprises de petite taille. Un peu plus du tiers des établissements de ce secteur comptaient cinq employés ou moins (tableau 3.1). Seuls 4 % des établissements comptaient plus de 100 employés. Le Registre des entreprises ne contenait pas de renseignements sur la taille de 43 % des entreprises de ce secteur, car ces établissements ne tenaient pas de documents de paie (leur main-d'œuvre peut se composer de contractuels, de membres de la famille ou des propriétaires de l'entreprise).

Tableau 3.1

Répartition des entreprises du secteur des services d'enseignement selon la taille de l'entreprise

Taille de l'entreprise	%
5 employés ou moins	33,5
De 6 à 10 employés	7,0
De 11 à 25 employés	7,7
De 26 à 50 employés	2,7
De 51 à 100 employés	1,8
De 101 à 500 employés	2,2
Plus de 500 employés	2,1
Taille inconnue	42,8

Source : Registre des entreprises, totalisation personnalisée.

4. Quel genre d'employeur offre de la formation aux employés?

Certaines études indiquent que les changements technologiques rapides et l'intensification de la concurrence internationale ont substantiellement contribué à augmenter l'importance de l'innovation. Au sein d'une entreprise, le processus menant à l'innovation requiert un haut niveau de capital humain chez les travailleurs. Afin de participer pleinement à ce processus, les travailleurs doivent non seulement avoir acquis des connaissances de base solides par l'entremise du système d'éducation, mais aussi avoir la possibilité d'acquérir de la formation sur le marché du travail (Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2003). Le secteur des services d'enseignement privés à but lucratif joue un rôle clé dans le perfectionnement des connaissances et des compétences de la population active canadienne. La formation suivie au sein de l'entreprise peut prolonger le processus d'acquisition des connaissances et aider les travailleurs à adapter leurs compétences acquises antérieurement afin d'améliorer la productivité, l'innovation et la compétitivité.

La formation peut être dispensée de façon structurée, dans un emplacement distinct du lieu de travail. Elle peut aussi faire appel à un processus d'apprentissage non structuré et avoir lieu en cours d'emploi. La formation structurée consiste en activités de formation aux modalités prédéterminées, aux objectifs prédéfinis, au contenu spécifique, et dont on peut suivre ou évaluer le progrès. La formation en cours d'emploi est habituellement dispensée pendant les heures de travail et dans le milieu de travail.

Même si l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) ne permet pas de distinguer entre la formation reçue d'un fournisseur public et celle obtenue d'un fournisseur privé, elle a cependant la particularité de recueillir des données détaillées et couplées sur les employeurs et leurs employés, ce qui permet d'effectuer une analyse plus complète des déterminants de la formation qu'il n'était possible auparavant.

Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE)

L'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) est une enquête longitudinale menée auprès des employeurs et de leurs employés. L'EMTE compte deux volets : 1) une enquête auprès des établissements qui recueille des données sur les changements organisationnels, la formation et d'autres pratiques en matière de ressources humaines, les stratégies d'entreprise et le roulement de la main-d'œuvre au sein du lieu de travail; et 2) une enquête auprès des employés de ces mêmes milieux de travail afin de recueillir des données sur leurs salaires, leurs heures de travail, le genre de travail qu'ils effectuent, le capital humain, l'utilisation de la technologie et la formation. Il en résulte une riche source nouvelle de renseignements interreliés sur les milieux de travail et leurs employés.

L'EMTE comporte plusieurs questions sur la formation. Le questionnaire de l'employeur porte notamment sur la formation offerte ou financée par l'emplacement, alors que le questionnaire de l'employé porte notamment sur la formation suivie.

L'EMTE produit des estimations de la proportion d'emplacements qui soutiennent la formation – résultats de l'élément offre des services d'enseignement – en mettant explicitement l'accent sur les services que les employeurs offrent à leur propre main-d'œuvre et non au grand public.

De nombreux facteurs influencent la participation d'un emplacement à la formation. Parmi eux figurent l'innovation et la technologie, les stratégies d'entreprise, la concurrence, la taille et le secteur d'activité, la région, la syndicalisation et les caractéristiques de la main-d'œuvre. Selon une étude de Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada (2003), la proportion d'emplacements qui parrainent la formation augmente avec le nombre d'employés, tant pour la formation structurée que pour la formation en cours d'emploi (tableau 4.1).

Le secteur de la finance et des assurances et celui de la communication et des autres services publics affichent la plus forte proportion d'emplacements qui parrainent la formation, alors que les services immobiliers et la construction accusent la plus faible. De toutes les provinces, le Québec affiche la plus forte proportion d'emplacements qui parrainent la formation structurée³, mais se classe derrière l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique en ce qui concerne la formation en cours d'emploi⁴. La proportion d'emplacements qui parrainent les deux types de formation est plus élevée parmi ceux qui ont innové ou lancé un nouveau logiciel ou une nouvelle technologie.

Tableau 4.1

Proportion d'emplacements offrant de la formation¹, selon certaines caractéristiques de l'emplacement

	Structurée (1)	En cours d'emploi (2)	Ratio (1)/(2)	Total
	%			%
Taille de l'emplacement				
Moins de 20 employés	26	40	0,65	49
Entre 20 et 49 employés	62	81	0,77	89
Entre 50 et 99 employés	77	84	0,92	93
100 employés et plus	85	89	0,96	97
Secteurs d'activité				
Exploitation de ressources naturelles	34	39	0,86	50
Industries de la fabrication	34	51	0,66	59
Construction	24	37	0,64	43
Transport, entreposage et commerce de gros	33	46	0,70	53
Communication et autres services publics	42	54	0,78	64
Commerce de détail et services aux consommateurs	25	47	0,53	54
Finance et assurances	59	64	0,93	78
Services immobiliers et de location	19	27	0,72	34
Services aux entreprises	29	40	0,71	49
Enseignement et services de soins de santé	40	41	0,95	57
Information et industries culturelles	37	53	0,70	62
Région				
Atlantique	23	35	0,65	41
Québec	35	35	0,99	49
Ontario	33	50	0,65	58
Prairies	31	48	0,65	57
Colombie-Britannique	27	49	0,54	57
Innovation				
A innové	42	58	0,73	68
N'a pas innové	21	33	0,63	42
Technologie				
A lancé une technologie ou un logiciel	46	60	0,77	70
N'a pas lancé de technologie ni de logiciel	25	39	0,64	48
Total	31	45	0,69	54

1. Emplacements ayant offert ou financé la formation d'au moins un employé au cours d'une période de 12 mois.

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2003, tableau 1.

Cet aperçu de la formation du « côté de l'offre » utilise une mesure de fréquence, soit la proportion d'emplacements ayant offert ou financé la formation d'au moins un employé au cours d'une période de 12 mois. Étant donné le caractère unique de l'EMTE, cette enquête offre également un aperçu du taux de participation des travailleurs à la formation, lequel se rapporte plus à une mesure du « côté de la demande ». Les renseignements sur la participation des travailleurs à la formation sont présentés dans la section suivante au moyen des résultats de l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA).

5. Qui suit la formation?

Il a été établi que la capacité et la volonté des adultes de poursuivre leur apprentissage toute leur vie est un élément essentiel de l'avenir économique du Canada. La nécessité d'acquérir de nouvelles compétences a eu une profonde incidence sur les emplois dans la plupart – voire la totalité – des branches d'activité et des professions. La tradition veut que les « nouveaux » travailleurs, jeunes adultes et immigrants, faisant leur entrée dans la population active apportent avec eux bon nombre de ces nouvelles compétences. Les tendances démographiques nous indiquent cependant que de plus petites cohortes de jeunes travailleurs se joindront à la population active et que, au fur et à mesure que les travailleurs vieillissent, les possibilités de connaître des pénuries de main-d'œuvre qualifiée augmentent. On estime généralement que le « relèvement » des compétences des travailleurs déjà dans la population active constitue une importante mesure pour faire face à cette situation (Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2004).

Les résultats de la plus récente Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA) montrent qu'en 2002, un travailleur adulte sur trois participait à l'éducation et à la formation liées à l'emploi. Toutefois, la participation était inégale d'un groupe de travailleurs à l'autre. Les cycles antérieurs de l'EEFA et des enquêtes semblables menées dans d'autres pays révèlent en outre que deux groupes de travailleurs – les plus jeunes et les plus instruits – sont les plus susceptibles de participer à la formation et à l'éducation, avec ou sans le soutien de leur employeur.

Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes

Les données de l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes (EEFA) servent à analyser les caractéristiques de l'offre et de la demande ainsi que les tendances nationales et provinciales de la participation à l'éducation et à la formation des adultes. On établit des distinctions entre l'éducation et la formation liées à l'emploi et l'éducation et la formation suivies par intérêt personnel (Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2004). Depuis le début des années 1980, l'EEFA est menée tous les quatre ou cinq ans sous l'égide de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Les employeurs jouent un rôle capital dans les activités de formation et de perfectionnement de leurs travailleurs : en 2002, sept participants sur dix ont reçu de leur employeur un soutien à la formation. Depuis 1997, toutefois, cette proportion décroît. Le manque d'argent et de temps constituent les obstacles les plus courants à la participation chez tous les travailleurs adultes, sans égard à leur formation antérieure. L'expérience de la formation semble cependant sensibiliser les travailleurs aux possibilités et aux avantages de la formation, car les participants à la formation étaient proportionnellement plus nombreux que les non-participants à déclarer des besoins à combler en matière de formation.

L'EEFA révèle que la taille de l'entreprise constitue un facteur déterminant de la participation à la formation. Les grandes entreprises sont plus susceptibles d'avoir un service des ressources humaines et d'offrir des programmes d'enseignement et des cours de formation. Elles offrent à leur personnel davantage de possibilités de participer à ces programmes et à ces cours et disposent de plus de ressources financières pour en assumer les coûts. En outre, les grandes entreprises courent moins de risques de perdre les employés qu'elles forment au profit d'une autre entreprise (Betcherman, McMullen et Davidman, 1998).

Les données recueillies au Canada confirment que les employés des grandes entreprises enregistrent des taux de participation à la formation plus élevés que ceux des petites et moyennes entreprises (tableau 5.1). Chez les travailleurs adultes, les taux de participation à la formation structurée liée à l'emploi et parrainée par l'employeur sont beaucoup plus élevés dans les entreprises qui comptent 100 employés et plus que dans celles qui en comptent moins de 100. Selon les mêmes données, on observe les taux de formation les plus élevés dans le secteur de l'administration publique, dans celui des services publics et dans celui de la finance, des assurances, de l'immobilier et de la location (Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2004).

Tableau 5.1

Taux de participation de la population active¹ à la formation structurée liée à l'emploi et parrainée par l'employeur, 1997 et 2002 (%)

	1997	2002
Taux de participation totale	22,4	25,0
Taille de l'entreprise		
Moins de 20 employés	14,6	18,5
De 20 à 99 employés	20,8	25,1
De 100 à 500 employés	32,2	32,1
Plus de 500 employés	31,8	37,2
Branche d'activité		
Industries produisant des biens		
Agriculture	18,2	18,1
Foresterie, pêche, extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	8,0**	7,3**
Services publics	24,4	26,9
Construction	38,0*	46,4*
Fabrication – biens durables	14,1	12,8
Fabrication – biens non durables	20,0	20,4
	17,3	17,1
Industries offrant des services	24,3	27,7
Commerce de gros	19,7	20,1
Commerce de détail	13,2	17,3
Transport et entreposage	23,2	23,3
Finance, assurances, immobilier et location	34,5	35,3
Services professionnels, scientifiques et techniques	24,4	19,6
Gestion d'entreprises, services administratifs et autres services de soutien	10,7*	14,3
Services d'enseignement	31,0	42,6
Soins de santé et assistance sociale	29,6	35,4
Information, culture et loisirs	26,1	27,8
Hébergement et services de restauration	6,8*	11,7
Autres services	16,3	17,1
Administration publique	41,4	50,6

* Coefficient de variation compris entre 16,5 % et 25 % et moins fiable que les chiffres sans marque.

** Coefficient de variation compris entre 25 % et 33,3 % et très peu fiable.

1. Population âgée de 25 à 64 ans qui était occupée pendant une partie de l'année de référence.

Source : Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes, Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2004, tableau A.4.

L'Enquête sur le milieu de travail et les employés a donné des résultats semblables. Selon une étude fondée sur l'EMTE et menée par Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada (2003), le taux de participation à la formation, qu'elle soit structurée ou en cours d'emploi, croît avec le niveau de scolarité des travailleurs. Cependant, le différentiel entre les divers niveaux de scolarité est plus faible pour la formation en cours d'emploi que pour la formation structurée.

Le taux de participation à la formation structurée est à son plus haut (40 %) à l'âge de 25 à 44 ans et décroît graduellement par la suite. Ce sont les travailleurs âgés de 15 à 24 ans qui ont le taux de participation à la formation en cours d'emploi le plus élevé (39 %) parmi tous les groupes d'âges. Ce taux décroît après l'âge de 24 ans.

Les résultats de l'EMTE reflètent ceux de l'EEFA en ce qui concerne les taux de participation à la formation selon la taille de l'entreprise (tableau 5.2). Il convient également de noter que le taux de participation des employés à la formation structurée est supérieur à celui de la formation en cours d'emploi pour la très grande majorité des secteurs d'activité, quoique l'écart soit minime dans les secteurs de la fabrication et de la construction. Le secteur de la finance et des assurances affiche les plus fortes proportions d'employés qui suivent une formation, alors que le commerce de détail et les services aux consommateurs, la construction et l'immobilier accusent les plus faibles. Enfin, l'innovation et le lancement d'une nouvelle technologie dans un emplacement semblent afficher un lien positif avec les taux de participation des employés à la formation.

Tableau 5.2

Proportion d'employés ayant suivi une formation, selon certaines caractéristiques de l'emplacement

	Structurée (1)	En cours d'emploi (2)	Ratio (1)/(2)	Total
	%			%
Taille de l'emplacement				
Moins de 20 employés	26	24	1,09	44
Entre 20 et 49 employés	31	30	1,03	51
Entre 50 et 99 employés	37	39	0,97	59
100 employés et plus	48	32	1,48	64
Secteurs d'activité				
Exploitation de ressources naturelles	43	30	1,43	62
Industries de la fabrication	35	31	1,11	53
Construction	28	26	1,09	43
Transport, entreposage et commerce de gros	39	29	1,37	55
Communication et autres services publics	52	33	1,60	66
Commerce de détail et services aux consommateurs	23	28	0,81	45
Finance et assurances	59	43	1,35	75
Services immobiliers et de location	30	21	1,44	44
Services aux entreprises	44	28	1,55	59
Enseignement et services de soins de santé	45	31	1,48	61
Information et industries culturelles	39	30	1,31	56
Innovation				
A innové	40	32	1,23	58
N'a pas innové	32	26	1,24	48
Technologie				
A lancé une technologie ou un logiciel	40	33	1,23	59
N'a pas lancé de technologie ni de logiciel	34	28	1,24	51
Total	37	30	1,23	55

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2003, tableau 3.

6. Les étudiants étrangers au Canada

Les étudiants étrangers revêtent un intérêt particulier pour le secteur des services d'enseignement, et ce, pour plusieurs raisons. C'est sur eux que sont axées les activités de développement du marché de l'exportation. Le Canada possède une forte capacité de formation en anglais langue seconde et en français langue seconde, destinée à la population nationale, mais qui offre également un grand potentiel sur le marché international. Les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés misent sur les étudiants étrangers de niveau postsecondaire pour maintenir des effectifs élevés. Les étudiants étrangers qui choisissent de rester au Canada aideront à combler les pénuries prévues sur le marché du travail; à ce titre, ils revêtent un grand intérêt sur le plan des politiques publiques.

6.1 Les effectifs des universités canadiennes

Le Centre de la statistique de l'éducation recueille des renseignements sur le nombre d'inscriptions aux établissements postsecondaires canadiens. Les résultats du Système d'information amélioré sur les étudiants (SIAE) révèlent qu'un grand nombre d'étudiants étrangers font leurs études postsecondaires au Canada. Au cours de l'année scolaire 2001-2002, 53 000 étudiants étrangers fréquentaient des universités canadiennes, soit environ 6 % des étudiants inscrits dans des universités canadiennes cette année-là.

Environ 40 % des étudiants étrangers proviennent de pays asiatiques; ils sont suivis par les Européens (20 %) et les Nord-américains (14 %), dont la plupart viennent des États-Unis (tableau 6.1). Avec près de 7 000 étudiants en 2001-2002, la Chine comptait pour le tiers des étudiants venus d'Asie et 13 % du nombre total d'étudiants étrangers. Environ la moitié des étudiants européens (10 %) viennent de la France.

La proportion d'étudiants étrangers a augmenté considérablement depuis le début des années 1990. En 1992-1993, 37 000 étudiants étrangers étaient inscrits dans des universités canadiennes, sur un total de 886 000 (4,2 %). Au cours des années 1990, l'ensemble des effectifs universitaires a reculé à 823 000 en 1997-1998, avant de remonter à 887 000 en 2001-2002. Le nombre d'étudiants étrangers a aussi commencé à glisser au début des années 1990, mais il a atteint un plancher plus tôt, à 31 000 en 1995-1996. Cette année-là, les étudiants étrangers comptaient pour à peine 3,7 % des effectifs universitaires. Depuis, la croissance a été rapide. En effet, en trois ans seulement, de 1999-2000 à 2001-2002, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans des universités canadiennes a augmenté de près du tiers.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits dans des universités canadiennes étaient inscrits à des programmes du premier cycle. Environ huit étudiants étrangers sur dix avaient obtenu un visa pour entrer au Canada dans le seul but de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire. Moins de 3 % n'avaient pas besoin de visa puisqu'ils étudiaient à l'extérieur du Canada (par ex., par Internet) (tableau 6.2).

Tableau 6.1

Effectifs universitaires selon le pays de résidence permanente des étudiants, 1999-2000 à 2001-2002

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Effectif total	848 500	850 500	886 800
Canada	808 000	804 800	834 200
Pays étrangers	40 400	45 700	52 600
Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes	7 700	8 400	9 500
Amérique du Nord	6 000	6 600	7 500
Amérique centrale	100	100	200
Caraïbes	1 600	1 700	1 900
Amérique du Sud	1 300	1 300	1 600
Afrique	5 900	6 300	7 000
Afrique du Nord	2 100	2 200	2 500
Afrique centrale et australe	3 800	4 100	4 500
Asie	14 300	16 400	20 500
Asie du Sud-Ouest	2 000	2 400	3 100
Asie centrale du Sud	2 000	2 400	3 000
Asie du Sud-Est	2 000	2 000	2 200
Asie de l'Est	8 300	9 600	12 200
Europe	9 600	10 100	10 800
Europe du Nord et de l'Ouest	6 900	7 200	7 600
Europe centrale	1 700	1 900	2 100
Europe du Sud	1 000	1 000	1 100
Océanie	400	500	500
Autres	1 300	2 800	2 700

Sous réserve de révision des données.

Source : Système d'information amélioré sur les étudiants, Statistique Canada.

Tableau 6.2

Effectifs universitaires selon le statut d'immigrant et le niveau du programme, 2001-2002

	1 ^{er} cycle	Cycles supérieurs	Autre niveau ¹	Total
Visa d'étudiant	25 200	13 200	6 900	45 300
Autre visa ²	1 200	1 300	300	2 800
Non-Canadien, statut inconnu ³	1 600	1 100	300	3 000
Non-Canadien, sans visa ⁴	600	800	100	1 500
Total				52 600

Sous réserve de révision des données.

1. « Autre niveau » comprend le certificat ou le diplôme de formation professionnelle ou de formation préparatoire et le niveau des autres programmes.
2. « Autre visa » comprend les étudiants qui sont au Canada dans le cadre d'une mission diplomatique, commerciale ou autre.
3. « Non-Canadien, statut inconnu » comprend les réfugiés et autres étudiants étrangers au Canada dont le statut est inconnu.
4. « Non-Canadien, sans visa » comprend les étudiants qui étudient à l'extérieur du Canada (par ex., par Internet).

Source : Système d'information amélioré sur les étudiants, Statistique Canada.

Les étudiants étrangers ne sont pas répartis uniformément selon le domaine d'études. Par rapport aux étudiants canadiens, ils sont surreprésentés en mathématiques, informatique et sciences de l'information (9,5 % des étudiants étrangers contre 4,9 % des étudiants canadiens), en architecture et génie (12,3 % contre 8,4 %) et en commerce, gestion et administration publique (19,7 % contre 16,0 %).

Tableau 6.3

Répartition des étudiants universitaires canadiens et étrangers selon le programme d'études, 2001-2002 (%)

	Canadiens	Étrangers
Total	100,0	100,0
Éducation	8,3	1,8
Arts visuels et d'interprétation, et technologies des communications	3,2	2,0
Sciences humaines	14,5	11,9
Sciences sociales et de comportements, et droit	15,8	12,6
Commerce, gestion et administration publique	16,0	19,7
Sciences physiques et de la vie, et technologies	9,1	8,7
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	4,9	9,5
Architecture, génie et technologies connexes	8,4	12,3
Agriculture, ressources naturelles et conservation	1,7	1,8
Santé, parcs, récréation et conditionnement physique	9,4	5,6
Services personnels, de protection et de transport	0,1	--
Autres	8,6	14,0

Source : Système d'information amélioré sur les étudiants, Statistique Canada.

6.2 Frais de scolarité payés par les étudiants étrangers

L'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance (FSSUC) recueille des renseignements sur les frais de scolarité universitaire et les autres frais payés par les étudiants. Les résultats sont pondérés selon l'effectif pour représenter ce que paie l'« étudiant moyen », abstraction faite de la variation des frais et de l'effectif selon le programme. Au cours de l'année scolaire 2004-2005, les étudiants canadiens ont payé en moyenne 4 172 \$ en frais de scolarité. Les étudiants étrangers ont payé 11 903 \$, soit près de trois fois plus. C'est dans les universités de la Colombie-Britannique que les étudiants étrangers ont payé, en moyenne, les frais de scolarité les plus élevés, soit 14 588 \$. L'écart relatif le plus important a été enregistré au Québec, où les étudiants étrangers ont payé en moyenne six fois plus que les étudiants canadiens.

Tableau 6.4

Frais de scolarité universitaire moyens payés par les étudiants canadiens et étrangers, 2004-2005 (\$)

	Étudiants canadiens	Étudiants étrangers
Canada	4 172	11 903
Terre-Neuve-et-Labrador	2 606	8 269
Île-du-Prince-Édouard	4 374	7 960
Nouvelle-Écosse	5 984	11 078
Nouveau-Brunswick	4 719	9 215
Québec	1 890	11 338
Résidents du Québec	1 682	
Résidents d'autres provinces	4 605	
Ontario	4 960	12 842
Manitoba	3 160	6 399
Saskatchewan	4 894	10 996
Alberta	4 804	11 384
Colombie-Britannique	4 735	14 588

Source : Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance, Statistique Canada.

6.3 Revenus provenant des étudiants étrangers

La balance des paiements (BDP) du Canada sert à mesurer les échanges – recettes et dépenses – entre les résidents du Canada et ceux d'autres pays. Les transactions concernant les dépenses liées à l'enseignement postsecondaire sont comptabilisées dans les dépenses au titre des voyages compilées par la division Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada, où les revenus au chapitre des voyages provenant des étudiants étrangers sont comparés aux dépenses au titre des voyages des Canadiens qui étudient à l'étranger. On trouvera plus de détails à la section 8.3.

7. Le marché du travail

Plusieurs sources de données fournissent des renseignements sur les travailleurs des professions liées à l'enseignement. Ici, nous en examinons trois : le Recensement, l'Enquête sur la population active et l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

Étant donné les différences de concept, de période de référence et de population ciblée par les différentes enquêtes, la définition de la population active peut varier légèrement d'une source de données à l'autre.

Les résultats du Recensement présentés ci-dessous font référence à la *population active expérimentée* : les personnes qui avaient travaillé (à un emploi salarié ou à leur compte) au cours de la période de 18 mois ayant précédé le jour du Recensement de 2001, donc entre janvier 2000 et mai 2001 (Statistique Canada, 2004c). Pour cette population, le Recensement collecte les renseignements relatifs à l'emploi courant ou le plus récent.

Selon le Recensement de 2001, un peu plus de 750 000 personnes occupaient une profession liée à l'enseignement.

On trouve des travailleurs des professions liées à l'enseignement non seulement dans le secteur des services d'enseignement, mais aussi dans plusieurs autres branches d'activité. Près du quart des enseignants, instructeurs et travailleurs connexes travaillaient dans des secteurs autres que celui des services d'enseignement (tableau 7.1). Parmi les groupes de professions qui comptent des proportions appréciables de travailleurs dans d'autres secteurs que celui des services d'enseignement, on trouve les enseignants au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle (21 %), les conseillers en emploi (89 %), les éducateurs spécialisés (56 %), les autres instructeurs (25 %) et les éducateurs de la petite enfance (93 %).

L'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH) a donné sensiblement les mêmes résultats : en 2002, un peu plus de 70 % des travailleurs des professions liées à l'enseignement travaillaient dans ce secteur. Selon cette enquête, la rémunération hebdomadaire moyenne des employés du secteur des services d'enseignement était de 725,27 \$, contre 681,09 \$ pour l'ensemble des secteurs d'activité (à l'exclusion des entreprises non classifiées).

Tableau 7.1

Population active expérimentée : Travailleurs des professions liées à l'enseignement selon le secteur d'activité, 2001

Professions liées à l'enseignement Profession principale	Tous les secteurs d'activité	Secteur des services d'enseignement (SCIAN 61)	Secteur des soins de santé et de l'assistance sociale (SCIAN 62)	Autres secteurs d'activité
Total	778 700	592 600	141 000	45 100
Professeurs d'université	46 900	46 700	0	200
Assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire	41 600	37 700	1 200	2 800
Enseignants au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle	80 100	63 100	1 900	15 000
Enseignants au niveau secondaire	160 000	158 200	300	1 600
Enseignants aux niveaux primaire et préscolaire	239 000	236 700	500	1 700
Conseillers d'orientation et conseillers en information scolaire et professionnelle	14 000	12 600	400	1 000
Conseillers en emploi	15 000	1 600	3 300	10 000
Éducateurs spécialisés	23 500	10 400	11 800	1 300
Autres instructeurs	22 300	16 800	700	4 900
Éducateurs et aides-éducateurs de la petite enfance	136 400	9 000	120 900	6 500

On entend par population active expérimentée les personnes qui avaient travaillé au cours des 18 mois ayant précédé le Recensement de 2001.

Les données sur les professions sont classées selon la Classification nationale des professions – statistiques 2001 (CNP-S 2001).

Source : Recensement de 2001, Statistique Canada.

Les données de l'Enquête sur la population active (EPA) présentées ci-dessous font référence aux estimations annuelles moyennes des emplois. Les données révèlent qu'en 2003, sur une base moyenne annuelle, près de 8 % des travailleurs canadiens étaient occupés dans le secteur des services d'enseignement (tableau 7.2). Plus de neuf travailleurs sur dix de ce secteur d'activité travaillaient dans le secteur public (par ex., une administration municipale ou provinciale ou le gouvernement fédéral, un organisme ou un service public, une société d'État ou un établissement financé par l'État – école, université ou hôpital, etc.). Ceci se compare à moins du quart des travailleurs dans l'ensemble des secteurs.

La plupart des travailleurs (80 %) du secteur des services d'enseignement étaient occupés à temps plein en 2003, tout comme la moyenne des travailleurs de tous les secteurs d'activités (82 %). Les gains annuels moyens des employés de ce secteur, soit 40 500 \$, étaient de près de 20 % supérieurs à la moyenne de tous les secteurs (34 500 \$).

Tableau 7.2

Estimations annuelles moyennes de l'emploi et des gains, toutes les branches d'activité et services d'enseignement, 2003

	Toutes les branches d'activité			Services d'enseignement		
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé
Employés	13 300 000	3 000 000	10 300 000	1 000 000	900 000	100 000
Temps plein	10 900 000	2 500 000	8 400 000	800 000	700 000	-
Temps partiel	2 400 000	500 000	1 900 000	200 000	200 000	-
Gains annuels	34 500	41 800	32 400	40 500	41 400	29 900
Temps plein	39 500	46 300	37 500	47 300	47 700	40 400
Temps partiel	12 000	19 500	10 100	19 100	19 800	14 600

Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada.

L'EPA a également révélé qu'en 2003, la majorité des employés (94 %) des professions liées à l'enseignement possédaient un grade ou un diplôme d'études postsecondaires, contre un peu moins de 55 % des employés de l'ensemble des professions (tableau 7.3). Les gains annuels moyens des employés des professions liées à l'enseignement, soit 44 700 \$, étaient d'environ 30 % supérieurs à ceux des employés de l'ensemble des professions (34 500 \$).

Tableau 7.3

Estimations annuelles moyennes de l'emploi et des gains, toutes les professions et professions liées à l'enseignement, 2003

	Toutes les professions			Professions liées à l'enseignement		
	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé
Employés	13 300 000	3 000 000	10 300 000	600 000	600 000	100 000
Temps plein	10 900 000	2 500 000	8 400 000	500 000	400 000	-
Temps partiel	2 400 000	500 000	1 900 000	100 000	100 000	-
% ayant un grade ou un diplôme d'études postsecondaires	54,9	74,8	48,6	94,0	95,8	86,2
Gains annuels	34 500	41 800	32 400	44 700	45 900	34 500
Temps plein	39 500	46 300	37 500	50 700	51 800	40 800
Temps partiel	12 000	19 500	10 100	24 200	25 000	19 100

Selon la Classification type des professions⁵ (CTP) de 1991, les professions liées à l'enseignement sont les suivantes : professeurs d'université (E111), assistants d'enseignement et de recherche au niveau postsecondaire (E112), enseignants au niveau collégial et dans les écoles de formation professionnelle (E121), enseignants aux niveaux primaire, secondaire et préscolaire (E130), enseignants au niveau secondaire (E131), enseignants aux niveaux primaire et préscolaire (E132), conseillers d'orientation et conseillers en information scolaire et professionnelle (E133), conseillers en emploi (E213), éducateurs spécialisés (E214) et autres instructeurs (E215).

Source : Enquête sur la population active, Statistique Canada.

8. Mesures du rendement macro-économique

Les intervenants du secteur des services d'enseignement s'intéressent à l'apport de leur secteur à l'économie canadienne. Ce genre de renseignement serait manifestement très utile, mais il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de l'obtenir de manière rigoureuse. À partir des données existantes, on peut glaner quelques éléments d'information dans des domaines clés comme l'emploi, la rentabilité et le commerce international, qui pourraient s'avérer d'une certaine utilité dans le contexte de la mesure du rendement.

8.1 Produit intérieur brut par industrie

Il est généralement reconnu que produit intérieur brut (PIB) représente la meilleure façon d'évaluer l'apport du secteur des services d'enseignement à l'économie. Le PIB représente la valeur monétaire totale, au prix du marché, de tous les biens et services produits par une économie au cours d'une année⁶. On peut mesurer le PIB en fonction de valeurs fondées sur les recettes ou les dépenses globales.

Le secteur des services d'enseignement, tel qu'il est défini pour les besoins du Système de comptabilité nationale, comprend deux grandes composantes : les universités (*SCIAN 6113*) et les services d'enseignement (à l'exception des universités) (*SCIAN 6111, 6112, 6114-6117*) (Statistique Canada, 2002a).

En 1999-2000, les dépenses publiques et privées au titre de l'éducation ont totalisé 68,6 milliards de dollars (en dollars constants de 2001) et représenté 6,6 % du PIB. Les dépenses publiques comptent pour 86 % des dépenses totales (Statistique Canada et Conseil canadien des ministres de l'Éducation, 2003).

Le PIB par industrie a trait aux établissements classés selon leur activité principale. On peut glaner dans les comptes d'entrées-sorties certains éléments d'information sur l'apport des autres industries à la mise au point des produits d'enseignement.

8.2 Tableaux d'entrées-sorties

Dans le Système de comptabilité nationale du Canada, les tableaux d'entrées-sorties comprennent deux ensembles de comptes interdépendants : a) les comptes des industries et b) les comptes de biens et services. Les comptes des industries présentent la composition de la production des industries ainsi que les coûts complets de production, y compris le bénéfice (excédent). Quant aux comptes de biens et services, ils montrent l'offre et la consommation des biens et services (Statistique Canada, 2002a).

Le système de comptabilité des entrées-sorties⁷ est constitué de trois tableaux : les tableaux des entrées, des sorties et de la demande finale. Les tableaux des entrées montrent les biens consommés par diverses industries. Les tableaux des sorties montrent les biens produits par diverses industries. Les tableaux de la demande finale montrent les biens achetés par de nombreuses catégories d'acheteurs (consommateurs, industries et administrations publiques) à des fins de consommation et d'investissement. Ces tableaux permettent aux utilisateurs de suivre les échanges intersectoriels de biens et de services entre les industries et les catégories de demande finale telles que les dépenses personnelles, les dépenses en capital et les dépenses du secteur public (Statistique Canada, 2000).

En examinant l'offre et la consommation de biens et services pour le poste « services d'enseignement » (tableau 8.1), nous avons constaté que de nombreux secteurs utilisaient ces services (*voir la partie supérieure du tableau – « Entrées »*). Les services d'enseignement comprennent les coûts universitaires, les coûts de l'enseignement primaire et secondaire, les coûts des collèges communautaires et des cégeps et les autres coûts liés à l'éducation.

De plus, ces produits ne sont pas offerts exclusivement par le secteur des services d'enseignement privés et par l'administration publique, qui comprend les services d'enseignement offerts par les établissements publics (*voir la partie inférieure du tableau – « Sorties »*). Les industries de l'information et les industries culturelles (SCIAN 51) et les services professionnels, scientifiques et techniques (SCIAN 54) sont aussi d'importants producteurs de services d'enseignement privés, tout comme les institutions sans but lucratif au service des ménages. En effet, sur les 9,8 milliards de dollars attribués aux services d'enseignement en 2001, environ 16 % étaient produits par des industries autres que le secteur des services d'enseignement privés et l'administration publique. Il en va de même de nombreux autres produits liés aux services d'enseignement.

Tableau 8.1

Entrées et sorties, selon l'industrie – Services d'enseignement, 1996 à 2001

Industrie	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Millions de dollars						
Entrées (utilisateurs)						
Total des industries	2 470,6	2 709,7	2 600,8	2 458,6	2 652,7	2 710,0
Cultures agricoles et élevage	0,1					
Foresterie et exploitation forestière	1,6	0,8	0,7	1,0	1,6	1,8
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie				0,1	0,1	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	8,8	5,4	4,0	5,9	6,3	7,0
Services publics	5,2	2,8	3,2	4,9	3,3	3,5
Construction	28,1	27,2	24,0	37,3	38,0	42,9
Fabrication	47,0	43,1	38,5	20,6	12,0	14,8
Commerce de gros	97,2	98,0	98,5	118,1	118,1	125,6
Commerce de détail	184,8	175,7	198,3	252,6	260,3	265,6
Transport et entreposage	10,4	14,9	12,3	13,1	13,7	14,2
Industries de l'information et industries culturelles	6,4	5,6	35,6	38,5	41,0	47,3
Finance, assurances, services immobiliers et services de location et de location à bail	43,1	33,2	39,0	173,1	172,8	167,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	8,7	15,0	108,0	147,3	159,9	174,9
Services administratifs et autres services de soutien	16,9	11,1	11,9	19,5	23,3	25,5
Services d'enseignement privés	3,2	3,5	3,2	4,9	4,9	4,9
Soins de santé et assistance sociale	9,4	92,7	83,4	83,8	65,8	65,1
Arts, spectacles et loisirs	2,2	2,8	2,1	3,2	3,6	3,9
Hébergement et services de restauration	35,0	35,3	30,5	47,5	54,5	57,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	2,9	14,6	17,6	21,5	37,5	41,5
Institutions sans but lucratif au service des ménages	1,8	2,2	1,9	2,1	2,2	2,2
Secteur des administrations publiques	1 957,8	2 125,5	1 887,8	1 463,7	1 634,1	1 644,7
Sorties (producteurs)						
Total des industries	7 697,3	8 458,7	8 550,5	8 842,2	9 424,3	9 842,3
Industries de l'information et industries culturelles			147,9	180,9	123,9	85,4
Services professionnels, scientifiques et techniques			244,1	337,2	225,3	201,3
Services d'enseignement privés	1 548,5	2 052,3	2 321,5	2 532,1	2 675,8	2 805,6
Institutions sans but lucratif au service des ménages	913,3	946,5	1 103,4	1 196,2	1 264,1	1 294,8
Secteur des administrations publiques	5 235,5	5 459,9	4 733,5	4 595,8	5 135,3	5 455,1

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 381-0013.

8.3 Commerce avec d'autres pays

L'importance accordée au développement des ressources humaines se reflète invariablement dans l'accroissement de la demande de services d'enseignement au Canada et dans le monde entier. Selon Industrie Canada (2002), la moitié des fournisseurs canadiens de services d'enseignement sont actifs sur les marchés internationaux. En exportant ses produits et services d'enseignement, ce secteur contribue à répondre aux besoins mondiaux en matière de compétences, particulièrement dans les économies émergentes.

La balance des paiements (BDP) du Canada sert à mesurer les échanges – recettes et dépenses – entre les résidents du Canada et ceux d'autres pays. Un déficit de la balance des paiements montre dans quelle mesure le Canada utilise les ressources du reste du monde à des fins courantes de consommation et d'investissement, alors qu'un excédent montre dans quelle mesure le Canada offre ce genre de ressources au reste du monde.

Les transactions avec des non-résidents sont innombrables, et on utilise une grande variété de sources pour les retracer. En général, les statistiques sont tirées d'une combinaison d'enquêtes et d'autres sources, principalement des dossiers administratifs. Les résultats des enquêtes menées par la Division de la balance des paiements sont combinés à des données d'enquête et à des données administratives provenant d'autres sources à l'intérieur et à l'extérieur de Statistique Canada, complétées par des estimations de référence et des estimations propres à certaines catégories.

Les transactions internationales de services sont regroupées en quatre catégories principales : 1) voyages, 2) transports, 3) services commerciaux et 4) services gouvernementaux. Les services comprennent une gamme étendue et complexe de transactions visant des produits qui sont, par nature, généralement intangibles (Statistique Canada, 2002b).

Contrairement aux biens, les services ne sont pas des entités indépendantes sur lesquelles il est possible d'établir des droits de propriété. Leur commercialisation ne peut être dissociée de leur production. Les services sont des sorties hétérogènes produites sur commande : ils se traduisent typiquement par un changement de l'état des unités qui les consomment, changement obtenu par l'activité des producteurs à la demande des consommateurs. Au moment même où la production d'un service se termine, il doit être fourni aux consommateurs (Statistique Canada, 2002b).

Une grande partie des données sur les services, notamment en ce qui concerne les voyages et les services commerciaux, sont tirées d'enquêtes annuelles ou plus fréquentes. Les renseignements concernant les importations et les exportations de services d'enseignement privés à but lucratif sont tirés pour une bonne part de l'enquête annuelle sur l'ensemble des transactions internationales liées aux services (Division de la balance des paiements), qui couvre quelque 3 000 entreprises canadiennes. Les services d'enseignement à but lucratif englobent les frais pour la formation et le perfectionnement des employés; ils incluent également des services au marché de l'enseignement, comme la mise à l'essai, la consultation, la mise au point et la prestation ou l'adaptation de matériel et de systèmes pédagogiques. La vente de matériel pédagogique et la reproduction de ce matériel en vue de la vente générale sont exclues. Les frais d'inscription aux programmes d'études universitaires et collégiales à temps plein débordent le cadre de cette enquête et sont également exclus. Le tableau 8.2 montre les recettes et les paiements du Canada au chapitre du commerce de services d'enseignement privés à but lucratif avec des pays étrangers. Selon cette enquête, les recettes de la vente de services d'enseignement privés à but lucratif à l'étranger en 2003 étaient deux fois plus élevées que les dépenses des étrangers pour ce type de service, d'où un excédent de 105 millions de dollars.

Tableau 8.2
Services d'enseignement privés à but lucratif, 1996 à 2003

	Exportations	Importations	Solde
	Millions de dollars		
1996	117	34	83
1997	160	43	116
1998	196	62	133
1999	220	64	157
2000	228	57	171
2001	210	63	147
2002	179	53	127
2003	187	82	105

Source : Totalisation personnalisée, Division de la balance des paiements, Statistique Canada.

Toutefois, l'enquête présente certaines lacunes lorsqu'il s'agit d'évaluer les transactions commerciales d'un secteur donné, comme celui des services d'enseignement. Étant donné que l'objectif principal de l'enquête consiste à mesurer les services commerciaux de quelque vingt-six catégories distinctes, il est habituellement plus simple d'isoler les producteurs que les consommateurs de services. En outre, il est passablement difficile de cerner de nouvelles entreprises offrant des services transfrontaliers, car il n'existe pas de sources officielles énumérant celles qui effectuent ce genre de transactions.

Il convient également de noter qu'il est difficile de mesurer les services offerts sur Internet, car les transactions sont plus difficiles à retracer.

Quant aux transactions concernant les dépenses au titre de l'enseignement postsecondaire, elles sont prises en compte dans les dépenses au titre des voyages. La division Culture, Tourisme et Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada compile les statistiques de base sur les voyages des Canadiens et, plus précisément, les statistiques sur les voyages d'études⁸. Les recettes et les paiements couvrent les dépenses des étudiants en frais de scolarité et en loyer et les dépenses personnelles des étudiants inscrits à temps plein à des programmes d'études universitaires et collégiales. Toutefois, quelques dépenses consacrées aux études postsecondaires peuvent rester dans les dépenses générales au titre des voyages, dont les dépenses consacrées aux programmes à temps plein de moins d'un an. Dans certains cas, les voyageurs semblent déclarer à titre de dépenses générales liées aux voyages les dépenses consacrées à des cours suivis à des fins commerciales ou personnelles. La série de données sur l'éducation ne comprend pas non plus les dépenses des étudiants internationaux aux niveaux primaire et secondaire. À l'instar des dépenses liées à la santé, les dépenses au titre de l'éducation sont des estimations prudentes de ces activités (Statistique Canada, 2002b).

Le tableau 8.3 montre que les dépenses au titre des voyages liés aux études postsecondaires constituent une source nette de revenus pour le Canada. L'excédent de 363 millions de dollars enregistré en 2003 était le plus élevé en onze ans (il avait atteint 489 millions de dollars en 1992). Il est attribuable à une quatrième année de croissance des recettes provenant d'étudiants étrangers au Canada; par contre, les dépenses correspondantes des Canadiens à l'étranger ont diminué après une longue période de croissance.

Tableau 8.3
Voyages à titre personnel reliés à l'éducation, 1993 à 2003

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
	Millions de dollars										
Recettes	810	778	783	765	824	849	844	914	1 070	1 238	1 427
États-Unis	70	77	84	83	95	96	91	95	108	148	178
Autres pays	740	701	698	682	729	753	754	819	963	1 090	1 248
Paiements	515	595	668	700	715	776	889	982	1 175	1 098	1 064
États-Unis	424	502	535	559	582	628	665	722	850	816	788
Autres pays	91	93	133	140	133	148	225	260	325	282	275
Solde	295	183	114	65	109	73	-45	-68	-104	140	363
États-Unis	-354	-425	-451	-476	-487	-532	-574	-627	-742	-667	-610
Autres pays	649	608	565	542	596	605	529	559	638	807	973

Source : Statistique Canada, tableau CANSIM 376-0031.

9. Conclusions et recommandations

La capacité de l'industrie canadienne de devenir concurrentielle sur le marché mondial dépend de plus en plus de l'acquisition de nouvelles compétences et de nouvelles connaissances au travail. Pour répondre à ce besoin, on a vu se constituer un secteur passablement vaste et diversifié de services d'enseignement privés à but lucratif, offrant une formation spécialisée parallèlement au secteur de l'enseignement public traditionnel.

Il existe très peu de renseignements statistiques sur le secteur des services d'enseignement privés à but lucratif. Les statistiques concernant l'ensemble des services d'enseignement peuvent nous éclairer sur diverses tendances, mais il est souvent difficile d'isoler les établissements à but lucratif.

Pour combler cette lacune statistique, la première étape consiste à établir un consensus à l'égard des concepts et des objectifs de mesure, en gardant à l'esprit le fait que ce secteur complexe comporte deux composantes, soit l'offre et la demande.

La section qui suit emprunte certaines recommandations tirées d'un rapport intitulé *Le secteur des services d'enseignement et de formation au Canada : Introduction au secteur, aux questions et aux parties intéressées*, Shipley (2002). Dans ce document, l'auteure présente diverses questions à prendre en compte avant de mener une enquête.

9.1 Décider à quels objectifs accorder la priorité

Étant donné la diversité du secteur des services d'enseignement et l'étendue des activités qu'il recouvre, il est d'abord nécessaire d'établir la priorité des besoins en information des parties intéressées, soit les ministères fédéraux et provinciaux, les associations et les fournisseurs privés. Les renseignements dont ils ont besoin sont les suivants :

- Les aspects économiques du secteur, soit l'apport des entreprises du secteur à l'économie canadienne, la nature du marché dans lequel elles évoluent, le commerce international et la vitalité du secteur. Les décideurs et les intervenants de l'industrie s'intéressent également à la dynamique des entreprises (fusions, acquisitions, afflux de sociétés multinationales sur le marché canadien, etc.).
- Les niveaux d'emploi, les gains et la stabilité d'emploi des travailleurs du domaine des services d'enseignement.
- La qualité des services d'enseignement offerts par des entreprises à but lucratif et les résultats pour les étudiants, notamment en ce qui concerne la transférabilité des crédits, la qualité des programmes, les normes d'enseignement et l'amélioration des compétences résultant de la participation aux programmes d'enseignement offerts par des établissements à but lucratif.

La liste ci-dessous énonce le genre de statistiques que les divers intéressés trouveraient utiles relativement au secteur des services d'enseignement privés à but lucratif (d'après Shipley, 2002).

Parties intéressées	Principales préoccupations
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	Résultats de l'apprentissage, accès et égalité des chances, motivations, obstacles, effectifs et participation, accréditation, évaluation, employabilité, mobilité, transitions école-travail, technologies d'apprentissage, apprentissage précoce ou préscolaire, endettement étudiant
Industrie Canada	Emploi, revenus, dépenses, concurrence, afflux de multinationales, exportation de services d'enseignement, investissement dans le secteur, technologies d'apprentissage, commerce électronique, gestion des ressources humaines et de la technologie
Ministère des Affaires étrangères; Commerce international Canada	Exportations canadiennes de connaissances, de compétences, de spécialisations et de produits et services liés à l'enseignement
Patrimoine canadien (Langues officielles, Industries culturelles et Sports Canada)	Enseignement en anglais ou en français langue seconde, emploi de travailleurs de la culture dans les secteurs des arts, des sports, des loisirs et du multimédia
Citoyenneté et Immigration Canada	Enseignement de langues secondes aux nouveaux immigrants, acculturation des nouveaux immigrants, afflux d'étudiants internationaux; liste d'établissements offrant des services d'enseignement ainsi que des programmes offerts
Ministères provinciaux de l'Éducation, de la Formation ou du Travail	Effectifs, transférabilité des certificats et diplômes, qualité du contenu des programmes, normes d'enseignement, conditions de travail
Fournisseurs et associations affiliées du secteur public	Perte d'étudiants, concurrence au chapitre des revenus, accréditation et qualité, normes d'enseignement
Fournisseurs et associations affiliées du secteur privé	Normes d'enseignement, coûts, concurrence étrangère, concurrence du secteur public
Syndicats	Conditions de travail et gains dans le secteur, mise à niveau des compétences des membres, accès à l'apprentissage
Milieu universitaire	Tous les aspects pédagogiques, économiques et sociaux du secteur privé à but lucratif de l'éducation et de la formation
Employeurs	Évaluer le secteur privé à but lucratif de l'éducation et de la formation, l'investissement dans la formation des employés actuels, les résultats de la formation (surtout au chapitre de la productivité)
Public canadien	Savoir quels services sont offerts et lesquels choisir, connaître la qualité du programme d'études, les coûts, l'accès et l'employabilité après les études

9.2 Applicabilité des concepts de l'enseignement public

La plupart des concepts et des définitions appliqués à l'éducation et à la formation au Canada sont fondés sur la nature des activités du secteur de l'enseignement public. Dans la présente section, nous envisageons l'applicabilité des concepts de base de l'éducation au contexte de l'enseignement privé à but lucratif.

Études à temps plein et à temps partiel Les effectifs du système d'enseignement public sont habituellement répartis en effectifs à temps plein et à temps partiel. Ces définitions ont tendance à perdre leur sens traditionnel lorsqu'on les transpose de leurs origines du secteur public aux contextes d'apprentissage du secteur privé à but lucratif ou du lieu de travail. Dans ces autres environnements d'apprentissage, la durée de la formation est très variable. Par exemple, un cours peut durer toute la journée, cinq jours par semaine pendant six semaines; toute la journée, une journée par semaine pendant trois mois; une demi-journée pendant trois jours; et ainsi de suite. Par conséquent, les interprétations traditionnelles ne s'appliquent pas aux étudiants à temps plein et à temps partiel (ni, de ce fait, aux données sur les effectifs).

Information sur le personnel enseignant et les étudiants Pour les cours et les ateliers de courte durée, le personnel est généralement embauché en fonction des besoins et, par conséquent, les dossiers de dotation sont plus fluides que ceux qu'on trouve habituellement dans les établissements publics. De plus, les renseignements sur les effectifs du secteur privé à but lucratif excluent habituellement le plus haut niveau de scolarité antérieur (ce secteur accorde souvent peu d'importance aux préalables à l'inscription) ainsi que l'âge, le sexe, l'origine ethnique et la citoyenneté de l'étudiant (sauf si l'étudiant détient un visa). Pour qu'on puisse comparer les données sur le personnel et sur les étudiants à celles des établissements publics, il faudrait que les fournisseurs de services privés à but lucratif pratiquent une tenue de dossiers plus exhaustive.

Définitions des programmes ou des cours La définition d'un programme ou d'un cours qui s'applique au secteur public devient quelque peu floue lorsqu'on la transpose au secteur privé à but lucratif. Bon nombre de programmes du secteur privé à but lucratif sont conformes à l'interprétation traditionnelle, mais de nombreux autres ne le sont pas. Par exemple, un programme peut comporter une série de cours séquentiels offerts toute la journée, cinq jours par semaine, mais chaque cours du programme peut durer seulement un mois et le programme complet peut durer moins de six mois. Il faut s'entendre sur l'adaptation de la terminologie du programme ou du cours avant de demander aux répondants du secteur privé à but lucratif de fournir des renseignements sur les services qu'ils offrent.

Accréditation et résultats L'éventail des certificats, diplômes, cours individuels et contextes d'apprentissage, ainsi que des connaissances et des compétences visées par les programmes du secteur des services d'enseignement privés à but lucratif, est tellement vaste qu'il est difficile d'en faire une évaluation systématique.

Méthodes d'enseignement La technologie a ajouté une nouvelle dimension aux méthodes d'apprentissage. L'enseignement à distance couvre un plus vaste éventail de situations d'apprentissage à distance, dont les cours en ligne et les cours téléchargés, le CD-ROM, le matériel pédagogique sur cassette et sur vidéo, les progiciels pédagogiques, les cours par téléconférence et les cours offerts par la radio

et la télévision. Certaines activités d'enseignement à distance nécessitent une inscription et sont structurées comme la formation traditionnelle, alors que d'autres peuvent être téléchargées ou achetées indépendamment. Lorsqu'on se penche sur les méthodes d'enseignement et qu'on aborde les enjeux de l'accès à l'éducation et à la formation, il faut donc tenir compte des possibilités d'enseignement à distance.

Coûts On dispose de peu de renseignements statistiques sur les dépenses du grand public et des employeurs au titre des services d'enseignement. La capacité des entreprises d'isoler les coûts de formation à titre d'activité secondaire (comme dans le cas de la formation en cours d'emploi) est incertaine. Sur le plan de la demande, les frais de scolarité doivent être associés au type d'apprentissage ou de perfectionnement des compétences qui est dispensé, ainsi qu'à la durée de la formation, pour qu'on puisse situer les investissements dans un contexte analytique pertinent.

Motivations, obstacles On ignore pourquoi les étudiants choisissent le secteur de l'enseignement privé à but lucratif plutôt que le secteur public, notamment en ce qui concerne l'éducation et la formation en préparation de carrière. On croit que la nature du perfectionnement des compétences dans le secteur privé à but lucratif diffère considérablement par rapport au secteur public et qu'elle est plus « pratique », ce qui a peut-être pour effet d'accroître l'employabilité. Dans certains cas, les étudiants peuvent évaluer les coûts de renonciation et opter pour des programmes privés à but lucratif parce que leur durée est plus courte. À l'heure actuelle, les questions d'enquête sur la motivation font abstraction des raisons pour lesquelles on choisit les services d'enseignement ou de formation privés à but lucratif plutôt que ceux du secteur public.

Les enjeux de l'accès et des obstacles à l'apprentissage, si pertinents dans le cas de la formation scolaire, sont tout aussi pertinents dans le cas du secteur privé à but lucratif. Pourtant, le contexte peut varier considérablement lorsqu'on transpose la question du secteur public au secteur privé. Par exemple, les obstacles à la formation en cours d'emploi peuvent tenir davantage à des facteurs liés à l'employeur qu'à des facteurs liés à l'employé.

9.3 Élaboration de la base de sondage

Sur le plan de l'offre, le Registre des entreprises est la meilleure source permettant de repérer les établissements privés à but lucratif dont l'activité principale consiste à dispenser des services d'enseignement. Toutefois, il faudrait mener une enquête pour s'assurer que les données du Registre des entreprises concernant les services d'enseignement sont exactes et à jour. À l'instar d'autres secteurs, celui des services d'enseignement évolue constamment, car des établissements s'ouvrent et d'autres ferment. Il est donc essentiel d'enquêter régulièrement (par exemple, sur une base annuelle) afin de maintenir une base de sondage fiable.

Sur le plan de la demande, on peut enquêter auprès des participants en utilisant les bases de sondage d'enquêtes-ménages existantes. Il peut s'agir d'enquêtes-ménages indépendantes qui ciblent directement l'éducation et la formation, par exemple l'*Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes*. On peut aussi intégrer des questions sur la formation à d'autres enquêtes, par exemple l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* et l'*Enquête sur le milieu de travail et les employés*.

9.4 Éléments de données

Voici une liste des éléments de données proposés.

Caractéristiques de l'entreprise Propriété (canadienne, étrangère), franchise/indépendante, emplacement du siège social (au Canada ou à l'étranger), année de fondation, province(s) d'activité, type de fournisseur (école privée à but lucratif, institut de formation, société de conseil), type d'activité (saisonnière, à l'année, sur demande), revenus, dépenses, clientèle (particuliers, entreprises publiques ou privées, etc.), partenariats, dotation en personnel.

Formation et services offerts Domaines de spécialisation, exigences pédagogiques, types de programmes ou de cours offerts (personnalisés ou courants), barème des droits, durée, autres services offerts, qualifications des enseignants, lieu des activités de formation (locaux de l'établissement ou du client), méthodes d'enseignement (nouvelles technologies d'apprentissage, enseignement en ligne ou à distance), modalités d'enseignement (en groupe, individualisé, indépendant), installations scolaires, langue d'enseignement.

Information sur les étudiants (élément offre) Effectif, caractéristiques des étudiants (âge, sexe), conditions d'admission, nombre d'étudiants étrangers, nombre de diplômés (le cas échéant), secteur desservi (principaux clients : grand public, secteur privé ou public), groupes professionnels desservis, taille des entreprises desservies.

Caractéristiques des participants (élément demande) Âge, sexe, origine ethnique, citoyenneté ou possession d'un visa, plus haut niveau de scolarité, revenu, domaine de spécialisation de la formation, qualifications obtenues (le cas échéant), type de fournisseur, méthodes d'enseignement, lieu de la formation, coûts, parrainage de l'employeur, durée, compétences et connaissances acquises, motivations, accès, obstacles, satisfaction, résultats.

Annexe A : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Secteur des services d'enseignement

Pour organiser les données économiques par industrie, Statistique Canada utilise le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Mis au point en 1997 par les trois partenaires commerciaux ayant signé l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le SCIAN constitue un cadre statistique commun qui facilite l'analyse des trois économies nationales. Il a été mis à jour en 2002. La prochaine mise à jour est prévue pour 2007.

Industrie

Une **industrie** est un groupe d'entités de production qui utilisent des processus de production semblables pour créer des biens et des services. Ces entités peuvent prendre la forme de sociétés, de mines, d'usines, d'entreprises non constituées en société, etc. Certaines entités juridiques, comme les sociétés multinationales, peuvent produire un si vaste éventail de produits différents qu'elles ne permettent pas de définir les industries en vue de produire des statistiques de la production. Néanmoins, la plupart des organisations complexes sont constituées de petites unités internes, généralement situées en un seul endroit, dont la production est relativement homogène et dont les processus et la technologie de production sont relativement semblables. Ces unités peuvent former la base d'un système de classification.

Dans les statistiques des entreprises, l'établissement remplit cette fonction. Si les établissements peuvent exercer diverses activités, ces dernières ont généralement une portée limitée, et une activité unique a tendance à dominer. L'activité à laquelle est associée la plus grande valeur ajoutée (soit la valeur des extrants moins le coût des intrants) est considérée comme l'« **activité principale** » de l'établissement, et l'établissement est rangé dans la classe correspondant à cette activité principale.

Il convient de noter que le groupe d'établissements qui constitue une industrie peut varier au fil des ans en raison de la création de nouveaux établissements, de la fermeture d'autres établissements ou simplement d'une modification des processus de production. Statistique Canada examine périodiquement la classification des établissements par rapport aux industries.

Une industrie donnée peut produire des biens qui ne sont pas considérés comme son produit principal. Il s'agit d'une activité secondaire. De même, certains produits principaux de cette industrie peuvent aussi être fabriqués par d'autres industries.

Tel qu'il est défini par le SCIAN 2002, le secteur des services d'enseignement comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser de l'enseignement et de la formation dans une grande variété de matières. Cet enseignement et cette formation sont dispensés par des établissements spécialisés – écoles, collèges, universités et centres de formation. Il peut s'agir d'établissements privés, avec ou sans but lucratif, ou d'établissements publics.

Les services d'enseignement sont habituellement dispensés par des enseignants qui expliquent, communiquent, démontrent, supervisent et orientent l'auto-apprentissage. L'enseignement est dispensé dans divers lieux – dans des établissements d'enseignement, au travail ou au foyer (par correspondance, par la télévision ou par d'autres moyens). On peut adapter les leçons aux besoins particuliers des étudiants; par exemple, on peut remplacer le langage verbal par le langage gestuel pour enseigner aux étudiants malentendants. Toutes les branches du secteur partagent cette communauté de processus, en l'occurrence, le facteur travail des enseignants possédant la connaissance de la matière et la capacité d'enseigner requises.

La structure du SCIAN prend la forme d'une liste hiérarchique de toutes les activités économiques du pays. Le système de numérotation adopté par le SCIAN comprend cinq niveaux et utilise un codage numérique à six chiffres. Les deux premiers chiffres désignent le secteur, le troisième représente le sous-secteur, le quatrième correspond au groupe et le cinquième désigne la classe. Le sixième chiffre sert à représenter les classes nationales propres à chaque pays. Le SCIAN 2002 couvre les activités économiques de 20 secteurs et de 928 classes canadiennes.

Voici une version abrégée du secteur des services d'enseignement du SCIAN.

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Secteur des services d'enseignement

61 Services d'enseignement

Établissements dont l'activité principale consiste à dispenser un enseignement et une formation dans une grande variété de matières. Il s'agit d'établissements spécialisés, notamment des écoles, des collèges, des universités et des centres de formation. Ces établissements peuvent être privés, avec ou sans but lucratif, ou publics. Ils peuvent également offrir des services d'alimentation et d'hébergement à leurs élèves.

611 Services d'enseignement

Ce sous-secteur est organisé en fonction du niveau et du type d'enseignement offert.

6111 Écoles primaires et secondaires

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques qui forment l'éducation préparatoire de base, qui va de la maternelle à la douzième année.

6112 Collèges communautaires et cégeps

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des cours théoriques, ou des cours théoriques et techniques, et à décerner des grades d'associé, des certificats ou des diplômes de niveau pré-universitaire. Pour être admis à un programme menant à l'obtention d'un grade d'associé ou l'équivalent, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente.

6113 Universités

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours théoriques et à décerner des diplômes au niveau du baccalauréat et des cycles supérieurs. Pour être admis à un programme de baccalauréat, l'élève doit posséder au moins un diplôme d'études secondaires ou une formation scolaire générale équivalente; pour l'admission aux programmes d'enseignement professionnel ou d'études supérieures, le baccalauréat est souvent exigé.

6114 Écoles de commerce et de formation en informatique et en gestion

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste : à dispenser des cours de formation en travail de bureau, en secrétariat et en sténographie; à dispenser des cours de formation portant sur tous les aspects de l'informatique, incluant la programmation, les progiciels, les systèmes administratifs informatisés, la technologie informatique, les opérations informatiques et la gestion des réseaux locaux; à offrir un éventail de cours et de séminaires abrégés de perfectionnement en gestion et de formation professionnelle.

61141 Écoles de commerce et de secrétariat

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation en travail de bureau, en secrétariat et en sténographie. Ces établissements peuvent également offrir des cours de base d'informatique, de traitement de texte, de tableurs électroniques et d'édition, ainsi que des cours sur le fonctionnement des machines de bureau, sur le travail de réception, sur les communications et autres matières utiles aux personnes qui se destinent à une carrière dans le domaine du travail de bureau, du secrétariat ou de la sténographie judiciaire.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale consiste :

- à offrir une formation en commerce au niveau universitaire (61131, Universités)
- à offrir une formation en informatique (61142, Formation en informatique)

61142 Formation en informatique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser des cours de formation sur tous les aspects de l'informatique, notamment la programmation, les progiciels, les systèmes administratifs informatisés, la technologie informatique, les opérations informatiques et la gestion des réseaux locaux. Les cours peuvent être dispensés dans l'établissement d'enseignement ou ailleurs, par exemple chez le client.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la vente en gros d'ordinateurs, avec formation en informatique (41731, Grossistes-distributeurs d'ordinateurs, de périphériques et de logiciels de série)

- la vente au détail d'ordinateurs, avec formation en informatique (44312, Magasins d'ordinateurs et de logiciels)
- la formation sur la réparation et l'entretien des ordinateurs (61151, Écoles techniques et écoles de métiers)

61143 Formation professionnelle et perfectionnement en gestion

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir un éventail de cours et de séminaires abrégés de perfectionnement en gestion et de formation professionnelle. La formation peut être dispensée directement aux personnes ou par le biais des programmes de formation offerts par les employeurs. Les cours de formation et de perfectionnement professionnel peuvent être adaptés ou modifiés en fonction des besoins particuliers des clients et être offerts dans l'établissement d'enseignement ou ailleurs, par exemple sur les lieux de travail.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale consiste :

- à offrir des services de consultation sur les ressources humaines, sans volet formation (54161, Services de conseils en gestion)
- à décerner des grades universitaires (61131, Universités)

6115 Écoles techniques et écoles de métiers

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation technique et professionnelle dans une variété de matières techniques et de métiers. La formation mène souvent à l'obtention d'un certificat non universitaire. Les écoles professionnelles d'enseignement par correspondance sont également incluses.

61151 Écoles techniques et écoles de métiers

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation technique et professionnelle dans une variété de matières techniques et de métiers. La formation mène souvent à l'obtention d'un certificat non universitaire. Les écoles professionnelles d'enseignement par correspondance sont également incluses.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'enseignement secondaire, avec enseignement technique et de métiers (61111, Écoles primaires et secondaires)
- l'enseignement technique et de métiers, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (61121, Collèges communautaires et cégeps)
- la formation d'infirmiers et d'infirmières autorisés, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (61121, Collèges communautaires et cégeps)
- la formation d'infirmiers et d'infirmières autorisés, au niveau universitaire (61131, Universités)
- la formation en commerce et en secrétariat (61141, Écoles de commerce et de secrétariat)

- la formation en informatique (61142, Formation en informatique)
- la formation professionnelle et le perfectionnement en gestion (61143, Formation professionnelle et perfectionnement en gestion)

6116 Autres établissements d'enseignement et de formation

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à dispenser : une formation dans les beaux-arts; une formation athlétique; une formation en langues; une formation dans d'autres domaines, sauf la formation scolaire, la formation en commerce, en informatique et en gestion et l'enseignement technique et de métiers; des services comme le tutorat et la préparation aux examens.

61161 Écoles des beaux-arts

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à donner une formation dans les beaux-arts, incluant l'art (à l'exception de l'art publicitaire et des arts graphiques), la danse, l'art dramatique, la musique et la photographie (à l'exception de la photographie publicitaire). Les écoles de danse professionnelle sont aussi incluses.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'enseignement secondaire avec formation dans les beaux-arts (61111, Écoles primaires et secondaires)
- la formation dans les beaux-arts, au niveau du grade d'associé (61121, Collèges communautaires et cégeps)
- la formation dans les beaux-arts, au niveau universitaire (61131, Universités)
- la formation en art publicitaire, en arts graphiques et en photographie publicitaire (61151, Écoles techniques et écoles de métiers)

61162 Formation athlétique

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir une formation dans diverses activités athlétiques. Sont incluses dans cette classe les écoles de formation sportive de jour et celles offrant un hébergement.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'enseignement primaire ou secondaire, avec formation sportive (61111, Écoles primaires et secondaires)
- la formation sportive, au niveau du grade d'associé ou l'équivalent (61121, Collèges communautaires et cégeps)
- la formation sportive, au niveau universitaire (61131, Universités)
- l'exploitation d'installations sportives et récréatives offrant une formation athlétique (7139, Autres services de divertissement et de loisirs)

- l'exploitation de camps de loisirs avec hébergement, où la formation athlétique est offerte comme activité secondaire (72121, Parcs pour véhicules de plaisance et camps de loisirs)

61163 Écoles de langues

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à enseigner les langues étrangères. Les cours dispensés par ces établissements vont des cours de conversation à des fins d'enrichissement personnel aux cours de formation intensive suivis dans le but de poursuivre des études ou une carrière.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale consiste :

- à offrir des services de traduction et d'interprétation (54193, Services de traduction et d'interprétation)
- à offrir un enseignement primaire ou secondaire avec enseignement des langues (61111, Écoles primaires et secondaires)
- à offrir un programme menant à un grade d'associé ou l'équivalent, avec enseignement des langues (61121, Collèges communautaires et cégeps)
- à offrir un programme de niveau universitaire, avec enseignement des langues (61131, Universités)

611630 Écoles de langues

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à enseigner les langues étrangères. Les cours dispensés par ces établissements vont des cours de conversation à des fins d'enrichissement personnel aux cours de formation intensive suivis dans le but de poursuivre des études ou une carrière.

61169 Tous les autres établissements d'enseignement et de formation

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale consiste à dispenser des services de formation.

6117 Services de soutien à l'enseignement

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services non didactiques destinés à appuyer les méthodes et systèmes d'enseignement.

61171 Services de soutien à l'enseignement

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste à offrir des services non didactiques destinés à appuyer les méthodes et systèmes d'enseignement.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la prestation de services de placement (56131, Agences de placement)

- la formation professionnelle aux chômeurs, aux travailleurs sous-employés, aux personnes souffrant d'un handicap physique ou aux personnes défavorisées sur le plan de l'emploi à cause d'une formation ou de compétences professionnelles insuffisantes (62431, Services de réadaptation professionnelle)

Source : Statistique Canada (2003a).

Annexe B : Classification des établissements d'enseignement postsecondaire

Le Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada a publié une typologie proposée des établissements d'enseignement postsecondaire en établissant une distinction entre « public », « sans but lucratif » et « à but lucratif ». Les établissements sont classés en fonction de quatre caractéristiques : la propriété, le financement, la responsabilisation et les activités opérationnelles. La propriété constitue la distinction principale entre « public » et « privé ». Lorsque la propriété n'est pas évidente, le contrôle – qui s'exerce à la fois par le financement et la responsabilisation – constitue la distinction la plus importante.

Les **établissements à but lucratif** sont motivés avant tout par la volonté de réaliser un bénéfice pour les particuliers ou les actionnaires qui les contrôlent. Le bénéfice peut être versé à ces derniers sous forme de versements réguliers ou irréguliers, de paiements tirés du revenu d'exploitation ou de gains en capital. Quant aux **établissements sans but lucratif**, ils sont motivés avant tout par la volonté d'offrir un service. Il peut s'agir de filiales en propriété exclusive d'un autre organisme sans but lucratif, par exemple un organisme confessionnel (église).

	Public	Sans but lucratif	À but lucratif
Pouvoir constituant ou propriété	Les établissements publics sont établis ou acquis par le gouvernement.	Les établissements privés sans but lucratif sont établis ou acquis par un organisme normalement établi à titre de société sans but lucratif ou d'œuvre de bienfaisance.	Les établissements privés à but lucratif sont établis ou acquis par des particuliers ou des actionnaires en vertu d'une Loi sur les sociétés avec l'intention de réaliser un bénéfice.
Contrôle par le financement	Au moins 50 % des fonds de fonctionnement et des fonds de dépenses en immobilisations d'un établissement proviennent du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental.	Au moins 49 % des fonds de fonctionnement et des fonds de dépenses en immobilisations d'un établissement proviennent du gouvernement ou d'un organisme gouvernemental.	Le gouvernement intervient rarement dans le financement, sauf pour acheter un service ou offrir un soutien aux étudiants.
Contrôle par la responsabilisation	L'établissement est responsable devant le gouvernement, habituellement sur une base annuelle, notamment en ce qui concerne le financement.	L'établissement est responsable devant un organisme sans but lucratif.	L'établissement est responsable devant le ou les propriétaires.
Activités opérationnelles	L'établissement n'exerce pas ses activités pour réaliser un bénéfice. Emprunter nécessite l'approbation du gouvernement. On considère que l'établissement offre des programmes à titre de mandataire du gouvernement ou qu'il met en application la politique gouvernementale en offrant des services pour le bien collectif.	L'établissement n'exerce pas ses activités pour réaliser un bénéfice. Emprunter ne nécessite pas l'approbation du gouvernement. L'établissement offre des programmes pour le bien collectif. Habituellement, un établissement sans but lucratif est légalement constitué en organisme sans but lucratif ou en œuvre de bienfaisance et est exempt d'impôt sur le revenu.	L'établissement exerce ses activités pour réaliser un bénéfice. Emprunter ne nécessite pas l'approbation du gouvernement. L'établissement vend des biens ou des services au public, est légalement constitué en entreprise, paie de l'impôt sur le revenu et remet son excédent d'exploitation au propriétaire ou aux actionnaires.

Source : Statistique Canada, 2003b.

Bibliographie

- Betcherman, G., McMullen, K. and Davidman, K. (1998). *Training for the New Economy: A Synthesis Report*. Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa.
- Gouvernement du Canada (2002). *Le savoir, clé de notre avenir : Le perfectionnement des compétences au Canada*, La stratégie d'innovation du Canada.
- Industrie Canada (1992). *Les Industries de services – Services commerciaux d'enseignement et de formation : Profil des fournisseurs canadiens*. Préparé par : Section de la formation et de l'éducation permanente, Division de l'Éducation, de la culture et du tourisme, Statistique Canada, Octobre 1992.
- Industrie Canada (1998). *Les services d'enseignement et de formation (Partie 1) : Vue d'ensemble et perspectives*. Préparé par : Direction générale du secteur des services et grands projets.
- Industrie Canada (2002). *L'industrie canadienne des services d'enseignement et de formation*, Série de vues d'ensemble des industries de services, Septembre 2002.
- Shiple, Lisa (2002). *Le secteur des services d'enseignement et de formation au Canada : Introduction au secteur, aux questions et aux parties intéressées*, Centre de la statistique de l'éducation, Statistique Canada.
- Statistique Canada (2000). *Tableaux sur les entrées-sorties nationales – page principale du produit*, Statistique Canada, n° 15F0041XDB au catalogue. Adresse Internet : < www.statcan.ca >.
- Statistique Canada (2002a). *Produit intérieur brut par industrie : sources et méthodes*, Statistique Canada, n° 15-547-XIE au catalogue, Novembre 2002.
- Statistique Canada (2002b). *Système de comptabilité nationales : Le commerce international de services du Canada – 2001*, Statistique Canada, n° 67-203-XIB au catalogue, Juin 2002.
- Statistique Canada (2003a). *Système de Classification des Industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002*. Adresse Internet : < www.statcan.ca >.
- Statistique Canada (2003b). *Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : document de travail*, Statistique Canada, n° 81-595-MIE — No. 011 au catalogue, Décembre 2003.
- Statistique Canada (2004a). *À l'aube du nouveau siècle : changements technologiques dans le secteur privé au Canada, 2000-2002*, Statistique Canada, n° 88F0006XIE — No. 01 au catalogue, Janvier 2004.
- Statistique Canada (2004b). *Guide de l'Enquête sur la population active*, Statistique Canada, n° 71-543-GIE au catalogue, Février 2004. Adresse Internet : < www.statcan.ca >.
- Statistique Canada (2004c). *Le Dictionnaire du recensement de 2001*, Statistique Canada, n° 92-378-XIE au catalogue, Juin 2004. Adresse Internet : < www.statcan.ca >.
- Statistique Canada et Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (2003). *Indicateurs de l'éducation au Canada : Rapport du programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation*, Statistique Canada, n° 81-582-XPE au catalogue, Novembre 2003.
- Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada (2003). *Série sur le milieu de travail en évolution – Nouveaux résultats sur les déterminants de la formation dans les emplacements canadiens*, Statistique Canada, n° 71-584-MIE au catalogue, Mai 2003.

Statistique Canada et Ressources humaines et Développement des compétences Canada (2004).
Travail et formation : premiers résultats de l'Enquête sur l'éducation et la formation des adultes de 2003, Éducation, compétences et apprentissage – Documents de recherche, Statistique Canada, n° 81-595-MIE — No. 015 au catalogue, Avril 2004.

Notes en fin de texte

1. « Activités privées des établissements publics » est un concept difficile à mesurer, même si ces types d'activité existent réellement.
2. En mars 2005, une enquête à coûts recouvrables portant sur les établissements privés à but lucratif a été effectuée à l'aide de fonds provenant de l'initiative *Vivre, apprendre et réussir*. Cette enquête, sur la « nature de l'entreprise », permettra de fournir de meilleurs renseignements sur le nombre de même que sur certaines caractéristiques de ces établissements.
3. Depuis 1998, la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (projet de loi 90) est pleinement en vigueur et oblige les entreprises dont la masse salariale excède 250 000 \$ à investir en formation un montant représentant au moins 1 % de leur masse salariale. Le Québec est la seule province où la loi oblige les entreprises à investir dans la formation, mais d'autres provinces ou territoires offrent des encouragements à la formation (crédits d'impôt, aide financière et non financière, etc.) (Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada, 2003).
4. Selon Statistique Canada et Développement des ressources humaines Canada (2003), une explication possible à ces résultats est que la distinction entre la formation structurée et en cours d'emploi est quelque peu artificielle. En effet, pour être reconnue par la Loi, la formation dispensée doit être inscrite dans un processus structuré. Cette formation peut se donner en cours d'emploi. Ainsi, pour les emplacements assujettis à la Loi, la formation en cours d'emploi se qualifie comme formation dite structurée en vertu de la loi québécoise et pourrait être rapportée comme telle dans l'EMTE. Ceci aurait pour effet de modifier la composition de la formation des emplacements québécois en gonflant le taux de participation à la formation structurée et en sous-estimant la participation à la formation en cours d'emploi.
5. Les données sur les professions recueillies par la Division de la statistique du travail de Statistique Canada suivent le cadre structurel de la Classification type des professions (CTP) de 1991. Cette classification fournit une liste complète de toutes les catégories de classement des emplois canadiens et leurs descriptions. À compter de février 2005, les données sur les professions recueillies par cette Division seront codées selon la Classification nationale des professions – statistiques 2001 (CNP-S 2001).
6. On trouvera une explication plus détaillée dans Statistique Canada, *Produit intérieur brut par industrie : sources et méthodes* (n° 15-547-XIF au catalogue), p. 10.
7. Les comptes d'entrées-sorties sont fondés sur toutes les enquêtes pertinentes menées par le Bureau ainsi que sur les données administratives telles que les données fiscales tirées des dossiers fiscaux, les données d'associations professionnelles et autres, d'organisations industrielles et d'organismes non gouvernementaux de chaque province ou territoire.
8. Les statistiques de base sont tirées de dénombrements par recensement et par sondage des voyageurs qui traversent la frontière, ainsi que d'enquêtes grâce auxquelles on recueille des indications précises auprès des voyageurs, notamment sur leurs dépenses (Statistique Canada, 2002b).

Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation

Documents de recherche

Index cumulatif

La **Division de la Culture, tourisme et Centre de la statistique de l'éducation** de Statistique Canada élabore des enquêtes, fournit des statistiques et effectue des recherches et des analyses sur les questions d'actualité dans ses trois domaines de responsabilité.

Le **Programme de la statistique culturelle** élabore et diffuse des données actuelles et détaillées sur le secteur culturel au Canada. Ce programme gère une douzaine d'enquêtes/recensements périodiques et de banques de données afin de produire des données qui appuient la prise de décisions stratégiques et la gestion des programmes. Les questions d'actualité incluent les incidences économiques de la culture, la consommation de biens et de services culturels, les dépenses culturelles de l'État, des particuliers et des entreprises, le marché du travail du secteur de la culture, ainsi que le commerce international des biens et des services culturels. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *La culture en perspective* <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=87-004-X>).

Le **Programme de la statistique du tourisme** fournit des renseignements sur la demande portant sur le tourisme intérieur et international. Le programme couvre l'Enquête sur les voyages des Canadiens (EVC) et l'Enquête sur les voyages internationaux (EVI). Ensemble, ces deux enquêtes donnent des renseignements sur le nombre et les caractéristiques des voyages et des voyageurs en provenance et à destination du Canada et à l'intérieur du pays. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *Info-voyages* (87-003-XIF, 5 \$, <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=87-003-X>).

Le **Centre de la statistique de l'éducation** vise à concevoir et à réaliser un programme complet de collecte et d'analyse de données statistiques pancanadiennes sur l'éducation comme aide aux décisions de politiques et à la gestion des programmes et aussi comme moyen de garantir qu'une information précise et utile sera mise à la disposition du public et des autres intervenants en éducation au Canada. Le Centre mène 15 enquêtes auprès des établissements d'enseignement et plus de 10 enquêtes-ménages sur l'éducation. Des articles analytiques sont aussi publiés dans *Questions d'éducation* (81-004IF, gratuit, <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=81-004-X>) et dans la série *Direction des études analytiques – Documents de recherche* (11F0019MIF, gratuit, <http://www.statcan.ca:8096/bsolc/francais/bsolc?catno=11F0019M>).

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

81-595-MIF2002001	Comprendre l'écart rural-urbain dans le rendement en lecture
81-595-MIF2003002	Services canadiens d'éducation et de formation à l'étranger: le rôle des contrats financés par les institutions financières internationales
81-595-MIF2003003	Trouver sa voie : profil des jeunes diplômés canadiens
81-595-MIF2003004	Étudier, travailler et décrocher : Relation entre le travail pendant les études secondaires et le décrochage scolaire
81-595-MIF2003005	Établir le lien entre les évaluations provinciales des élèves et les évaluations nationales et internationales
81-595-MIF2003006	Qui poursuit des études postsecondaires et à quel moment : Parcours choisis par les jeunes de 20 ans
81-595-MIF2003007	Accès, persévérance et financement : Premiers résultats de l'Enquête sur la participation aux études postsecondaires (EPÉP)
81-595-MIF2003008	L'incidence de l'éducation et de la formation des adultes sur la situation sur le marché du travail au Canada
81-595-MIF2003009	Enjeux liés au contenu de l'Enquête canadienne sur l'éducation et sur la formation des adultes
81-595-MIF2003010	Planification et préparation : premiers résultats de l'Enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) de 2002
81-595-MIF2003011	Un nouveau regard sur l'enseignement postsecondaire au Canada : Document de travail
81-595-MIF2004012	Variation des niveaux de littératie entre les provinces canadiennes : Constatations tirées du PISA de l'OCDE
81-595-MIF2004013	Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2001-2002 : Rapport final
81-595-MIF2004014	À l'école secondaire ou non : Premiers résultats du deuxième cycle de l'Enquête auprès des jeunes en transition, 2002
81-595-MIF2004015	Travail et formation : Premiers résultats de l'EEFA de 2003
81-595-MIF2004016	Promotion de 2000 : profil des diplômés du postsecondaire et endettement des étudiants

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

- 81-595-MIF2004017 Connectivité et intégration des TIC dans les écoles élémentaires et secondaires au Canada : Premiers résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles, 2003-2004
- 81-595-MIF2004018 Aperçu des cheminements liés aux études et au marché du travail des jeunes Canadiens de 20 à 22 ans
- 81-595-MIF2004019 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2003-2004
- 81-595-MIF2004020 Estimations du commerce de biens de la culture : Méthodologie et notes techniques
- 81-595-MIF2004021 Cadre canadien pour les statistiques culturelles
- 81-595-MIF2004022 Indicateurs sommaires des écoles publiques pour les provinces et les territoires, 1996-1997 à 2002-2003
- 81-595-MIF2004023 Contribution économique de la culture au Canada
- 81-595-MIF2004024 Contribution économique du secteur culturel en Ontario
- 81-595-MIF2004025 Contribution économique de la culture au Canada – une perspective provinciale
- 81-595-MIF2004026 Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition
- 81-595-MIF2005027 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2002-2003 : Rapport final
- 81-595-MIF2005028 Bibliothèques scolaires et enseignants-bibliothécaires au Canada : résultats de l'Enquête sur les technologies de l'information et des communications dans les écoles de 2003-2004
- 81-595-MIF2005029 Les diplômés manitobains du postsecondaire de la promotion de 2000 : quels résultats obtiennent-ils?
- 81-595-MIF2005030 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2004-2005 : Rapport préliminaire
- 81-595-MIF2005031 Traitements et échelles de traitement du personnel enseignant à temps plein dans les universités canadiennes, 2003-2004 : Rapport final

Ci-dessous figure un index cumulatif des documents de recherche sur la culture, le tourisme et l'éducation publiés à date.

Documents de recherche

- | | |
|-------------------|---|
| 81-595-MIF2005032 | Enquête auprès des titulaires d'un doctorat : profil des diplômés récents |
| 81-595-MIF2005033 | Le secteur des services d'enseignement au Canada |